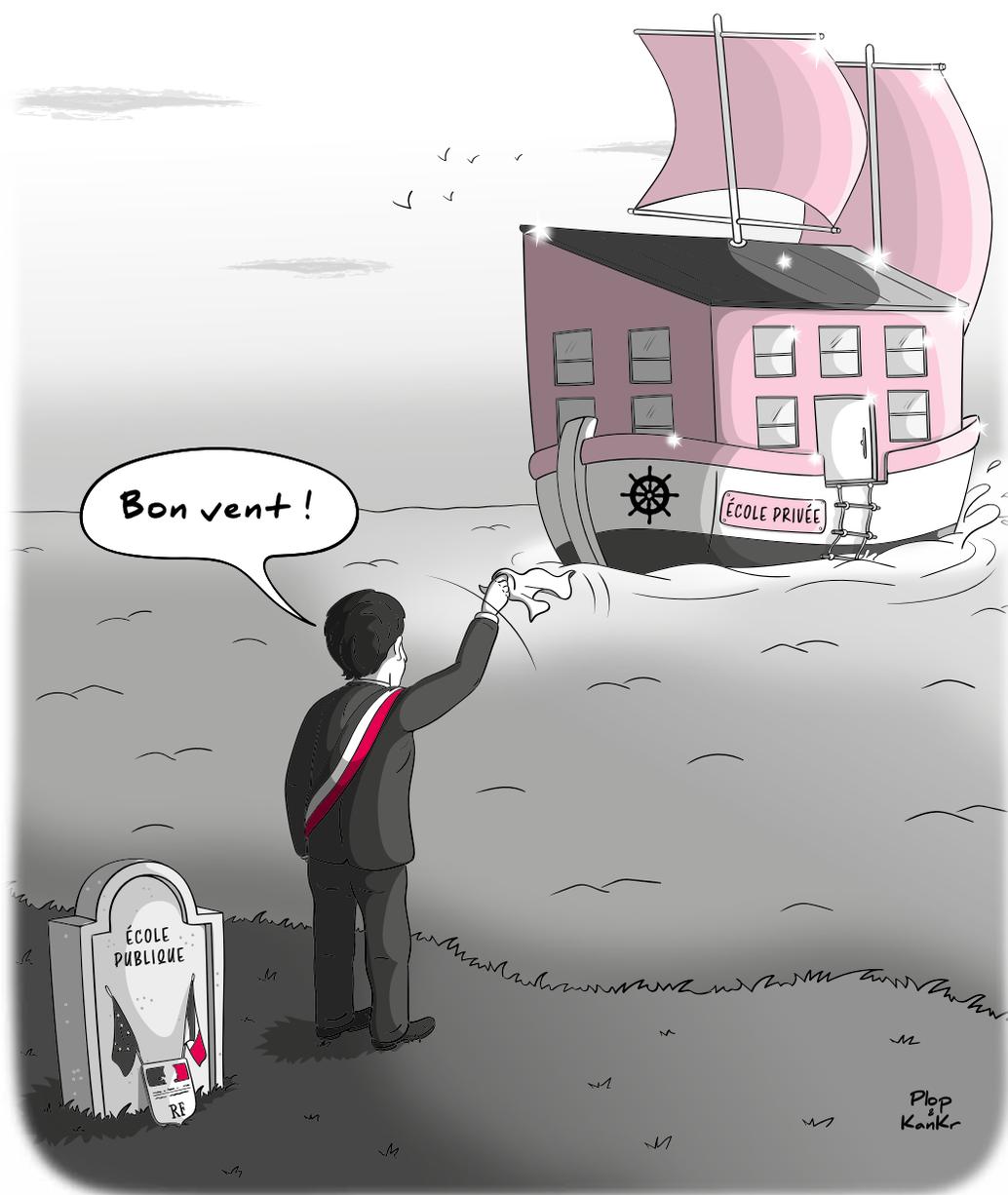


L'Anjou laïque

N° 139 Journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire - 3,00 € - Avril, Mai, Juin 2022

À TRIBORD, TOUTE !



Ecole
Le gouvernail,
encore..... p.4

Patriarcat p.5

Métier
d'animateur p.6

Tuer EDF p.10

Le lavage des
mains p.11

Un camp et sa
mémoire p.14

Bourvil et Cie p.15

Également au sommaire de ce numéro

Portrait : Annick Martin p.2
Edito p.3
Marxisme et religion p.7
Gare aux gourous p.8
Liberté associative p.9

Livre : Les flammes de pierre p.12
Nantes révoltée p.13
Livres d'ici p.16
Nécrologie p.17
Jeux p.19



Annick Martin

Annick Martin est animatrice du comité angevin du Mouvement de la Paix

En prenant sa retraite en 2013, elle aurait tout aussi bien pu prendre le parti de son jardin terrasse (au 4e étage), de ses petits enfants, de voyages lointains...

Mais non c'est celui de la Paix qu'elle choisit. Les journaux, les télévisions, le monde, ne parlent guère de paix en temps de paix et somme toute assez peu en temps de guerre. C'est bien pour ça qu'Annick décida pour sa retraite, de se consacrer à la culture de la Paix. Non ça ne lui est pas venu comme ça en un claquement de doigts. Elle y pensait depuis longtemps et elle avait été à bonne école. Voyons ça.

Comme beaucoup de jeunes, elle travaille l'été pendant les vacances scolaires d'abord chez le représentant de lunettes de La Poissonnière puis à la Poste où elle fait des remplacements. Après avoir quitté la classe de première du lycée St Charles, elle retrouve



les guichets de la Poste sur des contrats courts. En 1974 elle se marie à un militant et entre à la Caisse des dépôts qui à ce moment-là, embauche massivement pour la gestion des retraites. Cette même année elle suit l'appel des cent qui bousculèrent la conscription. Son premier acte militant est de tracter contre la guerre au Vietnam. Ces activités-là lui vont bien. Elle se syndique et devient titulaire, elle passe les concours internes. Dans le service de gestion des retraites elle se construit en découvrant une foule de métiers différents, des inégalités de traitement, les temps perdus de ceux à qui le STO fut imposé, l'absence de droits des tirailleurs sénégalais... Par la Poste elle rencontre Michel Verger¹ militant infatigable de la Paix et défenseur des personnes exposées à la radioactivité des essais nucléaires français au Sahara et dans les atolls du Pacifique. Elle apprend de tout et de tous.

Quelques années plus tard survient la crise des euro-missiles. Période où à tout moment des missiles nucléaires (dits de moyenne portée) pouvaient transformer nos chères contrées fertiles en désert martien. Les Pershing II pour les Américains qui allaient être installés en République fédérale allemande ainsi que dans trois autres pays de l'Ouest européen afin de contrer les SS20 mobiles des Russes. L'affaire se terminera en 1987 par la signature d'un traité de sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (5 500 km) sous l'égide de l'ONU.

Elle met au monde un garçon et une fille. En 1994 Dominique, son mari décède d'un infarctus. Elle a quarante ans et lui, avait un cœur de quatre-vingts ans dû à une rude chimio-thérapie qui avait réussi à le sortir de son cancer. Elle aura deux petits enfants qu'elle prend chez elle quelques semaines lors des vacances scolaires. Au début de sa retraite, elle est de toutes les manifestations où la Paix doit être. Elle a toujours avec elle son drapeau et une pancarte en carton avec son slogan du moment indiquant au lecteur potentiel sa raison de défiler. Elle est petite mais ne passe jamais inaperçue. Par la poste elle avait connu Marinette Prouteau syndicaliste & responsable des comités du Mouvement de la Paix du 49. Comment apprendre ? Marinette est de bon conseil : vas au congrès du mouvement et lance toi et surtout ne te mets pas la rate au court-bouillon. Elle n'est

Elle est pleinement convaincue que c'est parce que l'on prépare la paix que l'on obtiendra la paix.

pas prête quand Marinette décède d'un cancer en 2016. Elle prendra de plus en plus d'animations au Mouvement avec Thierry Menant, président... Elle est devenue une as de l'organisation, a de bonnes idées sur tout



ce qui concerne la Paix. Elle est pleinement convaincue que c'est parce que l'on prépare la paix que l'on obtiendra la paix. Après deux ans impossibles du fait de la Covid, elle a déjà prévu un retour vers les écoles pour y développer une culture de Paix avec expo, interventions, ateliers et malle aux colombes (une malle avec plein de livres à découvrir par les enfants du Primaire). Rappelons que 223 maires du Maine & Loire avait signé l'appel du maire de Hiroshima pour l'élimination des armes nucléaires (dont le maire d'Angers actuel et ses trois prédécesseurs). C'est parce que la guerre n'est jamais la solution que nous devons tous ensemble (avec vous chers lecteurs) œuvrer en permanence pour la Paix et dans le cas présent de l'Ukraine, revendiquer haut et fort le cessez-le-feu immédiat, le retrait total des forces russes du territoire ainsi que l'ouverture de négociations entre toutes les parties pour une véritable paix dans une Europe dénucléarisée. C'est ce qui a été annoncé lors de tous les rassemblements organisés avec le Mouvement de la Paix depuis le 24 février.

Merci Annick pour ce que tu fais et prends quand même le temps de pratiquer ton loisir préféré, ton cheval t'attend.

Daniel Renou

¹ Michel Verger est décédé fin mars 2021



Édito

De notre conception de la laïcité, nous aimerions un large partage. C'est humain. Et lorsqu'elle est rejetée, sinon bafouée par des organisations amies, nous sommes chagrinés. Pour l'heure, c'est d'un quatre pages sur la laïcité daté de novembre 2021 du SNUipp¹ national que provient ma déception. Ses auteurs ont fait l'impasse sur l'article 2 de la loi de 1905 : « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.* »

Dès l'avant-propos de ce guide, des confusions émergent dont une essentielle. La laïcité y est présentée comme une valeur alors que c'est un principe juridique engendrant des valeurs. Nuance, le principe est premier. Il permet de former une association politique de citoyens et citoyennes sans lien préalable religieux ou ethnique. Partant de rien, du vide, selon Catherine Kintzler, dans une République laïque, *l'association politique est autoconstituante ne devant rien à autre chose qu'elle-même et comme un commencement absolu étranger à toute transcendance.* L'autorité publique de nature laïque s'abstient de reconnaître les choix particuliers individuels ainsi que les communautés qui peuvent en découler. C'est le sens de l'article 2 de la loi de 1905 dite encore parfois de « *séparation* ». Regrettable qu'il fût omis dans le vade-mecum laïque du SNUipp adressé à ses syndiqués enseignants. C'est pourtant cet article 2, lié à la liberté de conscience de l'article 1, qui permet à tout individu de jouir d'une liberté totale d'expression dans l'espace civil (si cette dernière ne nuit pas à l'ordre public). Cette jouissance totale est inhérente à l'association politique de l'autorité publique qui ne reconnaît que le Citoyen (femme et homme). Ce n'est pas le cas dans des démocraties de mode anglo-saxon où le lien religieux préexistant persiste même si la séparation entre le politique et le spirituel est effective. Les USA en sont l'archétype. Une religion est sacralisée par le serment du Président élu sur la Bible. Aussi l'acceptation par l'État fédéral d'une religion autre ou de l'athéisme relève plus d'un régime de tolérance que d'une laïcité française de séparation. Précisons que la marque nationale de cette dernière ne l'empêche pas d'avoir une dimension universelle.

Abandon et reniement

En France, cette conception d'une laïcité de séparation fut contestée par la droite dès 1905. Cette réfutation persiste chez les nostalgiques d'une France fille aînée de l'Église. Les partisans d'une droite plus modérée et européenne, plus habilement, demandent que l'Europe se souvienne de ses racines chrétiennes et l'inscrive dans ses textes constitutifs. N'est reconnu actuellement dans le traité de Lisbonne qu'un héritage religieux. Même s'il est allié aux héritages culturel et humaniste, c'est un début.

Mais le reniement de la laïcité de *séparation* n'est plus l'apanage de la droite catholique. Des sociologues se classant à gauche, dans une autre perspective, les rejoignent. Philippe Portier, titulaire de la chaire « *Histoire et sociologie des laïcités* » à l'École pratique des hautes études affirme qu'« *à partir des années 1960, la laïcité séparatiste n'existe plus. On entre dans un nouveau modèle, une laïcité de la reconnaissance, où l'État soutient positivement les religions.* » Il situe l'émergence de cette laïcité de reconnaissance (qu'il approuve) juste après la loi Debré de 1959 sur le financement public des écoles privées sous contrat. Valentine Zuber, directrice d'étude à l'EHESS (*École des hautes études en sciences sociales*), dans la même interview de Claire Legros², partage cette analyse. Est-ce la raison qui a conduit le SNUipp national à la retenir comme référente et experte dans ses quatre pages sur la laïcité ? Certainement puisqu'ils sont illustrés des signes religieux de la *Chrétienneté*, de l'*Islam* et du *Judaïsme*. Certainement puisqu'il y est écrit que les opinions religieuses des élèves peuvent être objet de débats contradictoires. Sûrement puisque Valentine Zuber dans un encadré condamne la loi de 2004.

Incontestablement ce guide s'inscrit dans une laïcité de reconnaissance.

Tromperie

Les universitaires, comme Valentine Zuber et Philippe Portier, se rangent derrière ou au côté de Jean Baubérot. Ce sociologue distingue sept types de laïcité, dont la laïcité concordataire qui est une reconnaissance intégrée des religions à l'autorité publique.

Les adeptes d'une laïcité de reconnaissance se disent toutefois fidèles à la réputation libérale de 1905. C'est un contresens. En



1905, la qualité libérale était comprise dans son sens républicain. La libéralité républicaine consistait concrètement à ce que l'autorité publique n'ait pas d'emprise sur l'organisation des cultes ainsi que le voulait Émile Combes. Maintenant la signification d'une laïcité libérale diffère. Elle doit s'entendre dans l'acceptation de reconnaissance et de tolérance que lui donnent les démocraties anglo-saxonnes. La laïcité adjectivée (apaisée, plurielle, ouverte...) va dans ce sens. Ses tenants ont d'ailleurs de plus en plus recours à la Cour européenne des droits de l'homme très exigeante et pointilleuse sur la reconnaissance des convictions (religieuses). La tromperie intellectuelle des adeptes de la laïcité de reconnaissance consiste à toujours se revendiquer de la libéralité républicaine d'Aristide Brillant et de Jean Jaurès alors qu'ils l'ont abandonnée. Il est peu probable que Jean Jaurès, qui en 1902 demandait un service national de l'enseignement où seraient appelés tous les enfants de la France³, eût accepté la loi Debré et le maintien du concordat après 1918.

Ma déception provoquée par le quatre pages du SNUipp national est tempérée par la section départementale de ce syndicat. Cette dernière, il y a quelques années, pour parler laïcité, fit venir Péna-Ruiz. Philosophe pour qui la laïcité du service public d'éducation permet aux futurs citoyens de se distancier (sans reniement) de leurs cultures et croyances héritées.

Même si des vents contraires sont portés par des personnalités politiques de tous bords, il ne faut pas encore (je pense) désespérer d'une laïcité à la française inspirée par Condorcet et la révolution de 1789.

Jack Proult

¹ SNUipp : Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC

² « Aux racines de la laïcité, cette passion très française à l'histoire tourmentée » par Claire Legros 4 décembre 2020

³ « L'École de la République, la petite République » citée par Jean-Paul Scot

Le Gouvernail encore

L'école hors contrat **Le Gouvernail d'Espérance banlieues**, dont nous avons déjà parlé dans le précédent numéro, coalise contre elle les organisations laïques du Maine-et-Loire.

À l'initiative de la FCPE, la FOL, la LDH, la FSU, Sud Éducation, le SGEN-Cfdt¹, après avoir tenu une conférence de presse, se sont adressés au Préfet de Maine-et-Loire.

Lors de la rencontre avec la presse locale (Ouest-France, Courrier de l'Ouest, La Topette) chaque organisation a exprimé un point de vue. Les syndicats d'Éducation ont insisté sur les contenus d'enseignement orientés et la qualité aléatoire des intervenants. Refusant que des enfants soient des victimes innocentes du choix de leurs parents, ils ont demandé que l'Éducation nationale soit plus stricte dans ses contrôles pédagogiques et s'autorise à fermer des établissements pour insuffisance en matière d'enseignement. La LDH a rappelé la bienveillance d'Angers-Mé-

son mandat d'élu. D'évidence, ce monsieur a toute la confiance du premier magistrat de la ville. Ce n'est donc pas à l'insu de ce dernier qu'il usa de son influence pour faire voter un investissement immobilier d'un million 300 000 euros qu'il louera modiquement à l'école *Le Gouvernail*. Sans doute a-t-il estimé que l'association *Espérance banlieues* jouait à la Roseraie un rôle social et que son école devait y être logée dans de bonnes conditions. La FCPE ne l'a pas entendu de cette oreille et l'a fait savoir.

La FOL

Les représentants de cette fédération, éditrice de ce journal, ont rappelé le système de poupee russe qui lie *la Fondation pour l'école* à l'école *Le Gouvernail* via l'association *Espérance banlieues*. Ils ont signalé quelques généreux donateurs (*Vinci, Oréal, fonds de pension*) pour montrer la complicité du monde de l'argent. Ils ont cité Éric Mestrallet aujourd'hui à la manœuvre tant à la fondation mère qu'à la succursale *Espérance Banlieue*.

Cet ancien collaborateur de Philippe De Villiers, n'est pas seulement un catholique intégriste voulant réconcilier *foi et raison*, c'est un homme d'affaires qui s'est impliqué dans le démantèlement de la SNCF pour créer des entreprises privées concurrentes. Ils ont souligné qu'à l'instar d'Éric Mestrallet, le grand patronat, soutien actif des écoles privées hors contrat, se prononçait en faveur du chèque éducation. Ce chèque éducation, versé aux familles ou aux écoles choisies par elles, permettrait enfin le libre choix de l'école. Milton Friedman, théoricien du libéralisme économique, en a fait un de ses principaux combats, en particulier dans *Capitalisme et liberté* (1962). Le montant de ce chèque serait calculé sur le coût d'un élève du public. Il va de soi que sur le marché scolaire les offres seraient diffé-

rentes. Pour les inscriptions dans les écoles privées les plus prestigieuses un supplément substantiel de contribution serait demandé. Un chèque éducation, appât du libre choix, serait dans les faits très discriminatoire. Mais ce n'est pas l'égalité devant le droit à l'éducation qui est recherchée. Bien au contraire, il est espéré que le chèque éducation gangrène et détruise l'école publique. En effet si l'autonomie des établissements publics s'accroît,

il n'est pas impensable que le chèque éducation soit utilisé dans un « *feu service public national de l'éducation* ».

Le contrat, un contre modèle ?

L'établissement privé sous contrat serait-il un contre-feu à cette dérive de marchandisation ? Cette question fit débat en amont de la conférence de presse. Devant les journalistes, elle ne fut évoquée que par un intervenant. Il opposa ces deux types d'établissements privés. Pour ne pas polémiquer publiquement, les représentants de la FOL ne relevèrent pas ce point de vue. Mais dans ce journal, nous nous devons de formuler notre avis. Il nous faut rappeler que la loi Debré de 1959 qui institua les contrats d'association, fut précé-

Un compte en banque à guichet ouvert assuré par l'État et les collectivités territoriales !

dée en 1951 par la loi Barangé. Cette dernière accordait à chaque élève inscrit dans le privé une allocation scolaire. Si ce n'était pas un *chèque éducation*, ça lui ressemblait fortement. Et huit ans plus tard, dans la suite, ce « *chèque* » de l'État attribué aux familles, contre des garanties en matière de qualité d'enseignement (le contrat), se transforma en financement public des frais de fonctionnement. Un compte en banque à guichet ouvert assuré par l'État et les collectivités territoriales ! Entre établissements privés hors contrat et sous contrat, il y a certes une différence, mais aussi une filiation. La liberté de choix financée sur des fonds publics les unit. D'ailleurs, l'Épiscopat ne proteste pas contre la préconisation des chèques éducation, pas plus qu'il n'a protesté lors de la reconnaissance d'utilité publique de la Fondation pour l'école. Et, ne l'oublions pas, l'une et l'autre école affiche et revendique leur caractère propre. Le contrat ne peut être un contre modèle. Le croire est erroné et même dangereux.

Jack Proult

¹ par ordre d'énumération : Parents d'élèves, Fédération des Œuvres Laïques, la Ligue des droits de l'homme, la Fédération syndicale unitaire, Syndicat général de l'E.N.



cénat à l'endroit de l'école *Le Gouvernail* et dénoncé l'enthousiasme de la présidente de la Région à son égard (25 000 euros de subvention pendant trois années). La FCPE s'en prit à la *Soclova*, société d'économie mixte à vocation sociale en matière de logements. Cette société est présidée par un ancien conseiller municipal qui par la bénédiction (et dérogation) du maire d'Angers exerce toujours une fonction qu'il aurait dû quitter au terme de

Le patriarcat

Mona Chollet¹ nous le démontre dans son dernier livre. Le patriarcat est un système social d'oppression des femmes par les hommes.

D'après Christine Delphy² : « il semble que l'oppression des femmes soit observable dans les sources qui nous restent du Haut Moyen-âge, du Bas Moyen-âge, chez les Romains, chez les grecs ». Françoise Héritier³ anthropologue affirme que la domination masculine pourrait remonter à la préhistoire. Lady Sapiens (voir article du n°138 A.L) chasseuse cueilleuse ne subissait peut être pas encore les contraintes du patriarcat. À la fin du nomadisme la vie sédentaire aurait entraîné la nécessité de protéger l'accumulation des richesses et l'obligation d'une organisation militaire. Les tâches militaires et les fonctions politiques échouèrent aux hommes, la maternité aux femmes. Le patriarcat se serait construit à partir de cette division sexuelle du travail. Les religions dont la religion catholique en France ont contribué à la pérennisation du patriarcat.

L'amour hétérosexuel est parsemé d'embûches

Depuis plus de cinquante ans les féministes documentent les pièges, les dangers du patriarcat, mais cela change peu. La société patriarcale nous bombarde d'injonction à l'hétérosexualité, en socialisant les rôles des hommes et des femmes. Ce système a attribué aux femmes une place bien définie : les métiers de soins, les travaux domestiques. Elles assument une reproduction contrôlée par l'homme. Le droit à la contraception 1967 et à l'avortement 1975 interdits jusqu'à ces dates ont été obtenus de haute lutte par les femmes. La femme idéalisée se doit d'être fragile, discrète voire effacée et moindre que l'homme en taille, en poids, en âge, en réussite sociale. Avec un contrôle du corps pour une mobilité réduite (jupe étroite et talons hauts, bandage des pieds, gavage de la jeune mariée, cachée par un vêtement enveloppant ou cloîtrée). L'esclavage et la colonisation ont représenté les formes les plus barbares du patriarcat. Cet état d'esprit perdure encore tel Yann Moix (52 ans) lors d'une interview disait « *sa répulsion pour les femmes de cinquante ans et qu'il préférerait les asiatiques* ». L'attitude condescendante, arrogante, insultante du mari fait que la femme doute d'elle-même et culpabilise. « *La honte devient un véritable mode d'être-au-monde féminin qui fait le lit de la violence conjugale et des féminicides* » Mona Chollet¹. En 2020 en France 102 femmes assassinées

par leur mari ou compagnon, en 2021 : 113, au 1^{er} janvier 2022 : 2 déjà ! toutes classes sociales confondues. Les chiffres ne baissent pas. Certains hommes considèrent qu'ils ont le droit de se comporter comme ils le font en vertu de leur statut de mari et de père, épouse et enfants sont leurs choses. Pourtant les lois ont changé pour dépatriarcaliser la famille (suppression du titre chef de famille 1970, le viol conjugal est reconnu 1992, conciliation et médiation sont interdites 2011). La femme à qui on a inculqué la préoccupation du bien-être de l'homme peut oublier et pardonner le mal qu'il lui a fait. Un homme violent ne peut être un bon père et un bon mari. La presse se montre indulgente à l'égard des auteurs de féminicides, et leurs articles sont écrits du point



de vue de l'ego masculin. En 2003 l'assassinat de Marie Trintignant par Bertrand Cantat fut qualifié d'« *homicide involontaire passionnel* » par un journaliste des Inrockuptibles. Comment prétendre aimer si l'un est nuisible ou violent envers l'autre. Ces hommes qualifiés de pervers narcissiques sont plutôt des « *enfants sains du patriarcat* » selon les féministes espagnoles. C'est au nom de leur masculinité qu'ils exercent leur violence. Malheureusement dans cet enfermement mental des agresseurs toute guérison semble improbable. Bien sur nombre de femmes ne subissent pas toutes ces soumissions psychologiques et physiques et « *si des femmes désirent des hommes c'est qu'un homme ne peut être défini dans tout son être comme un oppresseur, pas plus qu'une femme ne peut être définie entièrement comme une opprimée mais leur lien est empoisonné par la domina-*

tion »¹. Toutes ces situations n'ont pas de la même gravité. Les unes menacent leur santé physique, psychique, elles les vident de leur énergie vitale et de leur estime d'elle-mêmes. Les autres les privent des plaisirs d'une relation complice avec leur compagnon et compromettent la relation à plus ou moins long terme.

L'éducation peut changer les choses

« *Ce système est injuste pour les femmes mais aussi pour les hommes. C'est un modèle créé par l'esprit donc ce n'est pas nécessité biologique. Il peut donc être remplacé* »¹. En commençant par éviter de se laisser imposer des schémas tout faits sur la bonne manière de vivre. Il paraît indéniable qu'en abreuvant les

filles et les femmes de romances, en leur vantant les charmes et l'importance d'un homme dans leur vie, elles débordent d'amour face à un homme « fermé » car lui n'a pas été éduqué à exprimer ses émotions. « *Ces auto-amputations causent de grandes souffrances car les hommes autant que les femmes ont besoin de nouer des relations profondes et puissantes* »¹. Le garçon osant dévoiler ses sentiments, la fille en exprimant ses pensées intimes. Les échanges peuvent les mener avec un respect mutuel vers une égalité sur le plan de l'amour et de la sexualité. Il faudra repenser tout rapport à la vie (travail domestique, éducation des enfants, indépendance financière...). La responsabilité des hommes serait de reconnaître leur domination,

difficile pour certains de perdre leurs « *privilèges* ». Cependant en 2018 le mouvement « *MeToo* » ouvre une brèche. La femme ose parler et dénoncer les actes d'agressions sexuels qu'elle a subi de la part d'un homme qui avait autorité sur elle. La justice commence enfin à reconnaître les faits et jouer son rôle.

Catherine Battreau

¹ Mona Chollet journaliste au Monde diplomatique : « *Réinventer l'amour. Comment le patriarcat saborde les relations hétérosexuelles* »

² Christine Delphy sociologue co-fondatrice de la revue Questions féministes

³ F.Héritier Anthropologue « *Masculin Féminin II dissoudre la hiérarchie* »

Cnea, Hexopée, éclat. . . Laïcité

Le titre interroge peut-être nos sagaces lecteurs. Sans doute. Si je précise que le CNEA est l'ancienne appellation d'HEXOPÉE, êtes-vous plus clairvoyant ? Non, toujours pas ? Le CNEA c'était jusqu'en décembre 2020 le « Conseil National des Employeurs d'Avenir ». Six syndicats (HEXO) étaient à l'origine de cette Organisation Professionnelle (OPée). Oui, je le concède la compréhension du sigle n'est pas immédiate. Disons que c'est le syndicat patronal de la branche ÉCLAT. Pour être plus précis : « de l'éducation populaire, culturelle et environnementale, de la jeunesse, des loisirs, des sports, du tourisme social et du logement accompagné » HEXOPÉE se veut « créateurs de citoyenneté ». Allez encore un petit effort : ÉCLAT c'est le cadre juridique et social des métiers de « l'Éducation, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale au service des Territoires » Ouf !

Patrons, pas trop ?

Lorsque Jack et Jean-Pierre creusent une tranchée d'évacuation des eaux usées au lieu-dit « sur le Cart » avec quelques militants angevins dans l'idée d'enrichir notre fédération des œuvres laïques de Maine et Loire d'une structure de vacances à la montagne pour ceux qui habituellement ne peuvent la fréquenter, lorsque avec les mêmes amis nous organisons un bal pour financer ces travaux, lorsque Catherine et Pierre-Yves participent aux fêtes des écoles publiques, vendent des billets de tombola, lorsque Philippe et Jean-Luc repèrent des parcours de cross pour l'USEP, tous et toutes sont loin de penser que derrière tout cela pour des milliers d'associations il y a aussi des salariés, des payés, des carrières, des conventions collectives, des accords sociaux. Car depuis 1866 (création de la Ligue de l'enseignement) la professionnalisation de toutes ces activités para et péri sco-

lares s'est développée. Ce développement étant d'ailleurs rendu possible par le rétrécissement continu des services publics ! Cadre infernal et habile du néolibéralisme nous immergeant dans des contradictions mortifères. Le secteur « Educ Pop » c'est aujourd'hui peut-être deux millions de personnes et pour l'animation 680 000 emplois. Une petite centaine pour notre FOL 49. Et pour tous ses militants laïques animés d'idéaux la réalité des gestions financières et humaines n'est pas chose facile. Les voilà membres d'un conseil d'administration...



L'employeur, doit s'employer !

Car le secteur est largement en crise. Et ils et elles le manifestent. C'est ainsi que le 27 janvier 2022, je rencontrais sous la banderole évoquant « la disparition des salaires » (tous les contrats précaires imaginés depuis des dizaines d'années, du « Service Civique » au « Contrat d'Engagement Éducatif » et autres dispositifs transitoires et dérogoatoires au droit du travail...) nos salariées militantes... Nous étions donc ensemble, « En marche » pour ainsi dire... Et nous étions d'accord pour dénoncer la responsabilité des financeurs publics. L'état d'abord qui ne décide pas d'augmenter sérieusement le volume de ses dotations ce qui tire à la baisse les conditions sociales des salariés. (Madame Sarah El Haïry, attend, en gros, que passent les élections présidentielles). Il était aussi estimé des plus défavorables la politique d'appel d'offres

et de mise en concurrence des associations à but « non lucratif » sachant qu'ici encore les budgets de fonctionnement initialement prévus ne sont en général pas suffisants. Quel sens peut bien avoir pour des laïques une bataille commerciale contre « Les Francas » ou « Léo Lagrange » ? Décrocher, « coûte que coûte » un marché d'ALAÉ ! Comment autoriser une politique salariale plus généreuse dans ces conditions ? Ces combats n'assurent que la survie des uns aux dépens de la fragilisation des autres.

Des salaires sans éclat !

Le salarié militant et l'employeur engagé auront cette année 2022 à gérer et appliquer, « au mieux » l'avenant 182 de la convention ÉCLAT. Je ne suis pas, bien sûr, un spécialiste de ces questions, cependant la lecture de ces textes compliqués qui nous obligent ne m'enthousiasme guère.

Je ne suis pas certain qu'ils conviendront à rendre attractif les métiers de l'animation pour lesquels le recrutement est une question cruciale et quotidienne. J'ajoute qu'il me semble que sont encouragées les mises en concurrence entre salariés puisque la négociation individuelle prend une part encore plus forte dans l'évolution du salaire pendant la carrière. Cela ne se fera pas sans difficultés et conflits. Il nous faudra sérieusement en discuter. Je profite de ce détour inhabituel en ce journal par « l'administration gestion des entreprises » pour remercier les anciens délégués du personnel. Ils ont rempli pour leurs missions au service de tous. Je souhaite aux nouveaux représentants salariés du CSE de travailler sereinement avec « nous ».

Alain Paquereau

École et périscolaire

Les animatrices et les animateurs socio-culturels, le 15 décembre dernier étaient en grève. François Ruffin, le député au grand cœur, plaida leur cause en soulignant leur utilité sociale. Je le cite : « *Eh bien, il faut à chaque enfant, un lieu, un moment, où il se sente valorisé. C'est un pénalty mis le samedi, sur un terrain de foot, et qui resplendit sur le reste de la semaine. Ce sont des encouragements après un air de flûte. C'est un collier de perles rapporté à sa mère. Il faut ça, à toutes, à tous, hors de l'école* ». Oui, mais il n'y a que l'école qui est obligatoire et gratuite. Et, c'est d'abord dans son enceinte que le sport, les arts plastiques, la musique doivent être abordées. Pour ce faire, il faudrait allonger le temps scolaire. Pour ce faire, il faudrait des maîtres à dominante spécialisés dans ces disciplines. Pour les enfants les fréquentant, les œuvres dites complémentaires de l'école retrouveraient tout leur sens en prolongeant le temps de pratique de disciplines découvertes à l'école. Actuellement, pour quelques-uns, elles jouent un rôle de substitution. Des maîtres à dominante permettraient, entre autres, d'allonger le temps scolaire sans allonger le temps de service des enseignants. Il pourrait même y avoir augmentation du premier et diminution du second. Il y eut un temps où ses maîtres à dominante était, contre la polyvalence d'un maître Jacques de la didactique, une revendication de syndicalistes enseignants. Dommage qu'elle ne soit plus à l'ordre du jour.

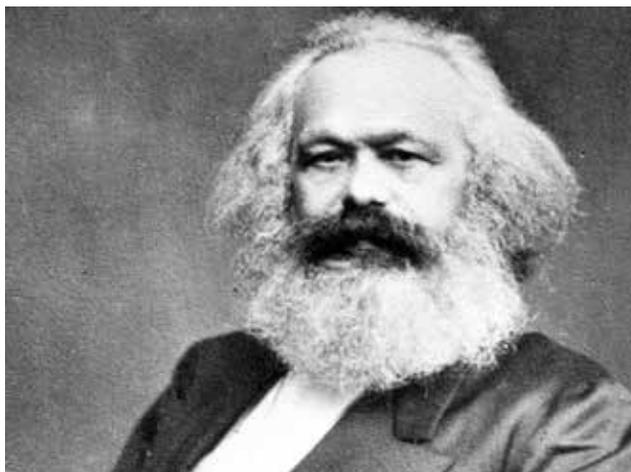
J. P.

Marxisme et religion, encore et toujours

On me dira que j'exagère en soulevant à nouveau le débat qui oppose le marxisme à la religion et qui existe depuis le 19^e siècle. Pourtant, si l'on est un tant soit peu attentif à ce qu'il se passe sur le plan idéologique et dans les marges de la gauche en particulier, on s'apercevra qu'il y a là une vraie question qui agite les esprits dans un sens que je ne trouve guère reluisant et que je voudrais éclaircir un peu.

Je partirai d'un présupposé à deux faces : 1 Contrairement à ce qu'on croit le marxisme n'est pas mort avec la fin de l'expérience soviétique, qui n'en a été qu'une caricature. 2 Le phénomène religieux peut paraître lui aussi en déclin, en nombre comme en prestige, en France en tout cas et sous sa forme catholique intégriste. Mais ce déclin ne doit pas nous faire oublier la recrudescence du phénomène religieux sous ses formes les plus rétrogrades, sinon fascisantes, dans des ex-pays de l'Est comme la Hongrie ou la Pologne. À quoi on ajoutera la présence très forte des religions un peu partout dans le monde, sans compter, ce qui est peut-être le plus grave, l'expansion mondiale d'un Islam qui est, sur le fond de ses croyances, de son éthique et de son ambition politique, la pire des religions. Or ce qui est grave à mes yeux, c'est que toute une partie de la gauche qui se voulait progressiste et laïque dans ce domaine, progressiste parce que laïque, a perdu tout sens critique dans ce domaine et manifeste une complaisance pro-religieuse totalement aberrante pour une raison qui, au-delà d'un effacement idéologique de ses convictions, tient avant tout à un électoralisme de bas étage, même s'il ne se dit pas à voix haute.

C'est sur cette double base que je me sens en devoir de rappeler l'importance décisive de la critique constante que Marx a opérée de la religion, suivie d'une persistance de celle-ci chez de nombreux théoriciens dès le XX^e siècle, à commencer par Jaurès, Gramsci ou Ernst Bloch. Cette critique figure même au point de départ de son œuvre dans un texte de 1844 où il présente la religion comme un « opium » populaire dont le besoin vient du « malheur terrestre » et qui à la fois le compense dans l'imaginaire et détourne de lutter contre lui. C'est dire qu'il y voit déjà une « idéologie compensatrice » qui aliène les hommes et dont il dira dans sa Critique du programme de Gotha, qu'il faut en débarrasser, pacifiquement bien entendu, la conscience humaine pour permettre aux



hommes d'épanouir leur vie « ici-bas ». Cette critique transpose sur une base empirique celle venant de la philosophie des Lumières, tout en rejoignant celles de Feuerbach, de Nietzsche (en partie) et de Freud. Surtout, il faut bien comprendre ce qu'elle implique : en tant que critique (et non explication) elle vise les religions d'Église avec leurs croyances, leur organisation en institutions et leurs cultes. Et si elle vise aussi leurs « éthiques » ou « normes de vie », c'est tout simplement parce qu'elles font du mal à l'homme en dévalorisant sa vie concrète (le corps, les plaisirs, la sexualité, etc.). Disons que leurs dites « morales » sont en réalité « immorales » au regard d'une morale humaine rationnelle et raisonnable, universelle et universaliste, vou-

la critique de la religion n'est pas nécessairement athée, niant donc l'existence d'une éventuelle transcendance divine, tout simplement parce que la réalité ou l'irréalité de celle-ci est théoriquement indécidable

lant le bien humain. Du coup, on peut mettre en avant une idée souvent occultée : la critique de la religion n'est pas nécessairement athée, niant donc l'existence d'une éventuelle transcendance divine, tout simplement parce que la réalité ou l'irréalité de celle-ci est théoriquement indécidable et il y a un philosophe contemporain, Marcel Conche, qui a eu le mérite de le proclamer. C'est dire qu'être critique l'égard des Églises, ce peut être aussi s'abstenir dans ce registre métaphysique et être sans Dieu donc et non contre un possible Dieu, ce qui définit l'agnosticisme. Où est l'intolérance ou le dogmatisme dont on accuse alors les irrégieux, à ce niveau ?

Pourtant, une autre question se pose, que je trouve gravissime, et c'est ici que la chose se complique. Car les religions, je l'ai indiqué, proposent toutes des systèmes de valeurs, mais on doit modérer la critique qu'il faut pourtant en faire, d'autant que ces valeurs touchent aussi à la politique. Or, on ne peut les mettre toutes sur le même plan, de ce point de vue. Et quitte à paraître partisan (ce que je ne suis pas), il est clair pour

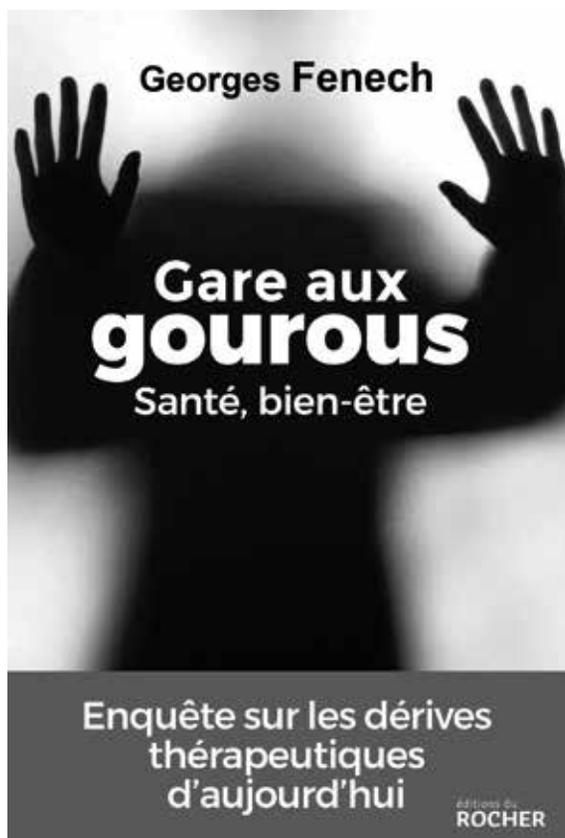
moi que le christianisme de l'Évangile promet seul des normes de vie qu'on ne peut qu'accepter comme l'amour du prochain, de tous les être humains, donc la charité, l'aide à autrui, la bonté, etc., je n'insiste pas ! C'est dire que la critique de la religion s'arrête devant ces valeurs clairement morales et universelles, qu'on doit reconnaître qu'elles ont joué un rôle positif dans l'histoire (quand elles n'étaient pas bafouées hypocritement) et, surtout, que la politique peut très bien s'en inspirer quand elle se développe dans une perspective progressiste. On l'a constaté dans les traditions politiques issues de Marx, par exemple avec ce qui s'est passé avec la théologie de la libération en Amérique latine ou avec les mouvements issus de mai 1968 en France (prêtres ouvriers, etc.). Et si l'on consulte l'histoire des courants socialistes depuis le XIX^e siècle, on s'aperçoit que la motivation religieuse dans sa dimension morale y a joué un rôle incontestable. On laissera de côté cet aspect historique des choses pour ne retenir que l'idée suivante : le marxisme est une doctrine politique double, scientifique et critique, et sa dimension critique est mue par des valeurs clairement morales que trop de théoriciens, par timidité ou manque d'audace intellectuelle, ne veulent pas admettre mais que des croyants pourraient accepter.

Je ne sais pas si ce propos suffira à pousser les chrétiens dans le camp du communisme. Mais il devrait au moins rappeler à ceux qui sont socialistes que la politique et la morale sont indissociables dès lors que l'on met au premier plan « l'humain d'abord » (et non la seule production économique, la croissance technique portée par la recherche du profit, le « toujours plus » et non le « toujours mieux », etc.) et qu'on en fait donc une mise en œuvre pratique de l'humanisme, athée ou pas.

Yvon Quiniou

Gare au péril sectaire

La pandémie de COVID a mis à mal notre système de santé, fragilisé par des années de restrictions budgétaires. Les confinements et consignes sanitaires ont perturbé notre activité industrielle déjà durement frappée par les délocalisations massives. Les vagues-hésitations du gouvernement, son mépris de la démocratie et son obstination à sauvegarder les profits avant les vies humaines, ont nourri la perte de confiance dans le droit et la science. Des peurs souvent irrationnelles ont gagné une partie non négligeable de la population. Si l'on ajoute l'angoisse générée par le désastre climatique qui se précise tous les jours un peu plus, on peut comprendre que la situation est plus que propice à la prolifération des sectes.



Deux livres font le point sur ces prophètes d'un nouveau (pas toujours) genre. « *Le nouveau péril sectaire* » est le résultat d'une enquête de deux journalistes travaillant notamment pour *Marianne* et *le Monde diplomatique*. Leur étude très fouillée montre, documents et témoignages de victimes à l'appui, comment les organisations sectaires investissent de nombreux compartiments de nos vies : éducation, santé, sexualité, alimentation. De vieilles boutiques avec de l'expérience commerciale comme les Témoins de Jehovah, ou l'Église de scientologie, mais aussi des nouveaux venus sur le marché en France, prédicateurs New age, évangélistes, crudivoristes, et autres anthroposophes. Les

deux journalistes décortiquent avec précision les mensonges, le charlatanisme de ces entreprises qui sont souvent dirigés par des escrocs se gavant sur le dos de leurs naïfs « fidèles ». Ils démontrent également l'habileté de ces pseudo-thérapeutes à investir la presse et les médias, surfant sur la vague de la rubrique « bien-être ».

« *Gare aux gourous* » est écrit par un expert puisque l'auteur a dirigé pendant de longues années la Mivilude (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires). Son travail est surtout centré sur les dérives thérapeutiques : jeûne hydrique, respirianisme, naturopathie, kinésiologie, anthroposophie, reiki, dianétique. On y apprend comment ces pratiques qui ne sont appuyées sur aucun protocole scientifique sérieux, et dont les conséquences sont parfois criminelles, ont pignon sur rue et ont même envahi l'université ou l'hôpital avec la complaisance de médecins, ou de responsables de l'administration de la santé et de l'éducation.

Si ces deux études sont complémentaires et investissent des champs un peu différents, elles convergent sur un constat. Sous la présidence Macron, les sectes ont vu leur pouvoir de nuisance facilité, et les associations qui luttent contre les dérives sectaires ont été abandonnées à leur sort.

Je laisse la conclusion à Georges Fenech : « *Le vrai sujet, au fond, est qu'il manque au plus haut niveau de l'État une volonté clairement affichée de mener une politique préventive et répressive à la hauteur des enjeux de santé publique. D'où cette question : pourquoi ? On frémit à l'idée que la France, jusque-là en pointe contre l'obscurantisme, puisse demain céder du terrain à des mouvements porteurs de tous les dangers pour la santé, le bien-être, la vie de nos concitoyens.* »

Deux ouvrages solides, argumentés et salutaires.

Dominique Delahaye

Le nouveau péril sectaire (Jean Loup Adépor et Timothée de Rauglaudre) Éditions Robert Laffont
Gare aux gourous (Georges Fenech) Éditions du rocher

Le saviez-vous

Violence policière ?

Venus soutenir un homme menacé d'expulsion, sept ou huit membres du DAL (Droit au Logement) se sont vus refuser l'accès à la salle des pas perdus au motif qu'ils arboraient sur leur vêtement un logo de l'association (5x7cm). Logo bien discret qui n'appelait pas à l'émeute, mais qui semblait effrayer le policier sans doute prêt à faire intervenir un fourgon de CRS face cette menace ?

Une dame, qui se rendait à une autre audience, nous salua en passant, pardon dit-elle, en essayant de passer, car elle se vit aussi refuser l'entrée du tribunal !

Le policier estimait que nous avoir ainsi salués constituait sans doute un danger, un délit, la rendait complice de quoi ?



Le procureur de la République, alerté, est venu expliquer qu'il fallait avoir une tenue décente pour pénétrer dans la salle d'audience, ce petit badge rendait notre tenue indécente ? Il eut beaucoup de mal à croire qu'on refusait aussi l'entrée à cette dame qui nous avait seulement salués.

L'heureuse présence de deux journalistes de La Topette et d'Ouest. France., outrés comme nous de l'attitude du policier et de ses décisions, rendirent heureusement crédibles nos affirmations.

Un avocat rappela au magistrat que porter un badge n'était pas interdit dans une salle d'audience et qu'eux-mêmes, avocats mécontents, y avaient manifesté avec banderoles et badges à plusieurs reprises.

Force resta enfin au bon sens et nous pûmes pénétrer dans la salle « des pas perdu » puis dans la salle d'audience, sous l'œil courroucé du représentant de l'ORDRE, mais... délestés de notre badge !

Dominique Chevalier

La liberté menacée

En août 2021 a été adoptée la loi « confortant le respect des principes de la République ».

Cette loi, qui traite de nombreuses questions, entend entre autre encadrer le fonctionnement des associations les obligeant si elles souhaitent recevoir des subventions publiques ou être reconnues d'utilité publique à souscrire « un contrat d'engagement républicain ».

De quoi s'agit-il précisément ?

L'article 12 de la loi du 24 août 2021 précise ce à quoi doit s'engager toute association souscrivant le contrat d'engagement républicain.

Tout d'abord à « *respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution* ».

Extraits de cet article 2 : « (...) *L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge. L'hymne national est « La Marseillaise ». La devise de la République est « Liberté, Egalité, Fraternité (...). Le deuxième engagement consiste « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et, troisième engagement « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».*

Enfin, il est indiqué que les modalités d'application de cet article de la loi seront précisées par un décret, ce qui revient à priver le législateur du pouvoir d'élaborer ces modalités au profit du seul pouvoir exécutif c'est à dire au gouvernement.

L'article 16 de la loi indique que la responsabilité des dirigeants des associations n'est pas seule engagée s'agissant du respect du contrat d'engagement républicain : « *sont imputables à une association(...) les agissements(...) commis par un ou plusieurs de leurs membres agissant en cette qualité ou directement liés aux activités de l'association(...), dès lors que leurs dirigeants bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre des mesures nécessaires pour les faire cesser compte-tenu des moyens dont ils disposent.* ».

Des risques réels d'atteintes à la liberté des associations et d'action de celles-ci Rappelons d'abord que les relations entre les associations et les différents pouvoirs publics étaient codifiées bien avant la loi « *confortant les principes de la République* » sous la forme d'une charte d'engagements réciproques entre l'Etat, le Mouvement associa-

tif et les collectivités territoriales adoptée le 14.02.2014.

Dans son préambule cette charte soulignait que « *Les associations, dans un contexte de forte évolution des besoins sociaux, jouent un rôle majeur d'alerte et d'interpellation des pouvoirs publics(...)* ». Lorsqu'une association demande une subvention publique, elle s'engage à respecter les principes et valeurs de cette charte.

Les nouvelles dispositions de la loi sont à l'inverse de cette démarche notamment s'agissant de la question de l'atteinte à l'ordre public, notion extrêmement floue ouvrant la possibilité à toutes les dérives interprétatives et de celle de la responsabilité des dirigeants des associations s'agissant des agissements de ses membres.

De multiples institutions confortent cette appréciation négative.

Ainsi, la Commission nationale consultative des droits de l'homme dans un avis du 28.01.2021 considère qu'« *en multipliant les contraintes et les sanctions à l'encontre de toutes les associations(...), le projet de loi prend le risque de fragiliser les principes républicains au lieu de les conforter.* ».

Le haut Conseil à la vie associative dans un avis rendu le 02/12/2020 « *ne mesure pas l'intérêt réel d'instaurer ce contrat d'engagement républicain dont l'ensemble des principes existent par ailleurs.* ».

La défenseure des droits dans son avis publié le 12.01.2021 rappelle d'abord que « *la vie associative est dans notre pays un pilier de la citoyenneté* » et que les associations « *n'ont pas vocation, en tant que telles, à refléter les options d'un gouvernement, les priorités de l'Etat ou les préférences politiques d'une majorité municipale.* ».

La défenseure des droits préconisait donc de renoncer au terme de contrat.

Elle concluait son avis par ces considérations générales : « *Ce texte concerne pratiquement tous les droits et libertés publiques constitutionnellement et conventionnellement garantis, et les plus éminents d'entre eux. Or ces libertés sont précisément au cœur des « principes républicains », qu'il s'agit de conforter. Elles n'en sont ni un accessoire, ni un regrettable désagrément. La défenseure des droits tient donc à attirer l'attention sur le risque que certaines de ses dispositions, en affaiblissant précisément ces libertés, aient pour effet d'affaiblir les principes républicains eux-mêmes, plutôt que de les conforter et de les promouvoir.* ».

Jean-Louis Gregoire

Le saviez-vous

Ehpad / l'or gris

Depuis peu, bien malgré elle, bien malgré nous, ma belle mère réside du côté de Saint Barthélémy d'Anjou dans un EHPAD du groupe ORPEA. A peine installée, et comme par miracle, internet (autre forme possible de la main invisible du marché), dès l'ordinateur ouvert, fouillant au plus intime de nos vies, gonfle notre boîte mail d'offres alléchantes d'investissements à gros rendement, fiscalement avantageux s'entend. (Le tout écrit en lettres d'or...) Cependant j'ai bien peur de ne pas souscrire faute d'être délicieusement et délicieusement initié.



Yves Le Masne, directeur général d'ORPEA, informé de la prochaine parution du livre de Victor Castanet (Les fossoyeurs) avait lucidement anticipé le scandale ignoble à venir. Souple et réactif, il avait vendu ses actions... Pour environ un demi-million d'euros. L'organisation de la maltraitance des vieux, ça paye ! On ne peut s'empêcher de penser que certains

Souple et réactif, il avait vendu ses actions...

Pour environ un demi-million d'euros.

L'organisation de la maltraitance des vieux, ça paye !

hommes différent : Ambroise Croizat pour le bien commun, Yves Le Masne pour l'accumulation de quelques-uns. Le communisme d'un côté, le capitalisme de l'autre. D'évidence, le « secteur du grand âge » doit être soustrait à toute marchandisation.

A.P.

Tuer EDF

En septembre 2021, le gouvernement s'engage sur une hausse des tarifs régulés limitée à 4 %.

Face à la flambée des coûts de l'énergie, il a annoncé début janvier un dispositif d'allègement dont le coût est transféré à EDF.

Une opération qui menace à terme la sécurité d'approvisionnement énergétique du pays et l'indispensable transition énergétique.

L'année 2010 marque l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie.

Compte tenu de la spécificité de la France détenant un parc de production nucléaire très important, il est prévu que l'approvisionne-



ment à prix réduit des fournisseurs alternatifs en électricité produite par le parc nucléaire ne peut pas dépasser 100 térawattheures (TWh) par an.

Pour éviter la flambée des prix, le gouvernement impose à EDF de fournir 20 TWh de plus aux fournisseurs alternatifs.

Or EDF, comme tout producteur industriel a déjà passé des contrats de vente pour toute l'année 2022 et va donc devoir acheter au prix actuel du marché (soit 250 euros le mégawat-

Pour éviter la flambée des prix, le gouvernement impose à EDF de fournir 20 TWh de plus aux fournisseurs alternatifs.

theure) pour le revendre au coût de production soit... 46 euros le mégawattheure. Le syndicat CGC de l'énergie interroge à juste titre : « Quelle est cette concurrence où on demande à un producteur de subventionner ses rivaux. Des rivaux qui ne produisent rien ? ». Le cadeau pour les fournisseurs alternatifs est en effet immense et représente pour EDF un surcoût entre 7,7 et 8,4 milliards d'euros.

Concurrence factice et fournisseurs virtuels

Lors de l'ouverture des marchés de l'énergie en 2010, une période transitoire s'achevant en 2025 était ouverte pour laisser le temps aux concurrents d'EDF de se mettre à niveau s'agissant de leur propre production, ils pouvaient disposer pendant ce temps d'une partie de la production de l'entreprise publique.

En fait en douze ans rien ne s'est passé s'agissant des fournisseurs alternatifs qui se sont contentés d'acheter et de vendre en spéculant sur les marchés de gros, aucun investissement de ces fournisseurs ni dans la production électrique ni dans les énergies renouvelables. Sur les quarante fournisseurs alternatifs

recensés, plus de trente-cinq sont des fournisseurs virtuels.

Ils disposent d'une plate-forme de trading, d'une équipe de commerciaux pour démarcher les clients mais ne produisent pas un kilowatt.

Mais la spéculation a ses limites. Lorsqu'à l'été 2021 les prix explosent le marché de

gros de l'électricité en Europe étant indexé sur le prix du gaz, les fournisseurs alternatifs qui ne passent que des contrats à court terme sont démunis.

C'est alors la débâcle. Leclerc dès septembre 2021 cesse son activité de fournisseur et laisse 200 000 clients sur le carreau comme Cdiscount en janvier 2022 abandonnant 170 000 clients.

D'autres tentent de majorer leurs tarifs en douce sans en informer leurs clients.

Il ne faut pas s'y tromper

L'augmentation de la part de l'électricité nucléaire produite par EDF pour les fournisseurs alternatifs n'est par une mesure provisoire pour faire face à l'urgence du moment. C'est la brèche qu'Emmanuel Macron souhaite ouvrir depuis des années pour parachever le démantèlement et la privatisation d'EDF.

Cette décision s'inscrit dans un projet théorisé et programmé de longue date : la mise à sac d'un service public, la spoliation d'un bien commun essentiel.

Jean-Louis Grégoire

Le saviez-vous



Disparition de l'Institut Municipal. ?

Angers possède un Institut Municipal place st Éloi au cœur historique de la ville. Ce lieu participe à l'éducation de tous, jeunes et moins jeunes, en proposant des cours de langues de séances publiques des conférences gratuites. Seuls les cours de langues en labos sont payants et très prisés par les étudiants. Les usagers de l'institut Municipal apprennent le 18 novembre 2021 que le lieu sera mis à la disposition des agents et usagers de la médiathèque Toussaint de septembre 2023 à fin 2025, le temps des travaux pour l'extension de la bibliothèque. L'institut devra se réorganiser en marge des travaux paraît-il ? Où ? Cours et conférences ont lieu tous les jours et sur toute la journée. Jusqu'ici l'institut situé au centre de la ville accueillait les Angevins de tous les quartiers. Alain Jacobzone conférencier et Zuzana Blazec présidente de l'Amicale de l'Institut ainsi que des usagers de l'Institut réunis en grand nombre se sont montrés très inquiets sur la réelle volonté politique de pérenniser ce service public d'éducation populaire exceptionnel en France. Après les travaux quel sera l'avenir de l'Institut ? L'adjoint à la culture Nicolas Dufetel a tenté de rassurer « son avenir n'est pas menacé » a-t-il affirmé, nous en doutons ! Les choses se décident en ce moment une entrevue a été demandée au Maire M. Béchu.

À suivre...

C.B.

L'histoire du lavage des mains

On apprendait à l'école primaire qu'il fallait se laver les mains avant de passer à table. Le coronavirus a remis au goût du jour cette pratique pour se protéger de la pandémie.

Le lavage des mains est une des mesures les plus efficaces pour lutter contre la transmission des maladies. Depuis la pandémie de coronavirus, l'interdiction de se serrer les mains et leur lavage systématique, imposé entre autres à l'école, a en prime réduit significativement la propagation des gastro-entérites annuelles. Mais il est parfois difficile de convaincre, y compris les soignants, de son utilité. L'histoire du docteur Semmelweis est édifiante à ce sujet. Elle montre bien que la force et le respect des traditions ou des habitudes, en perpétuant des erreurs, conduit parfois à des malheurs.

Philippe Ignace Semmelweis (1818-1865)

Hongrois, né à Budapest en 1818, il fait ses études de médecine à Vienne et s'oriente vers l'obstétrique. À cette époque le problème le plus pressant est le taux de mortalité maternelle et néonatale, 13 % en moyenne, due à ce que l'on nomme, faute de mieux, la fièvre puerpérale. Les médecins ont toujours eu l'art de donner des noms savants aux maladies pour cacher leur ignorance. Puerpérale signifie simplement relatif aux femmes en couches. En avril 1847, ce taux atteint même 18 %.

Le fait est tellement connu que bien des femmes préfèrent accoucher à la maison ou même dans la rue plutôt qu'à l'hôpital. À Vienne, qui comporte deux pavillons d'accouchement, curieusement les taux de mortalité y sont très différents puisque l'on enregistre dans l'un des deux un taux beaucoup plus faible, environ 3%. Toutes les explications basées sur les conceptions médicales



de l'époque sont réfutées par les observations. Seule différence notable, le pavillon avec le plus fort taux de mortalité utilise des étudiants en médecine alors que celui avec le plus faible emploie des sages-femmes. La lumière viendra tristement de la mort en 1847 de son ami Jakob Kolletschka, professeur d'anatomie. Kolletschka meurt d'une infection après s'être blessé accidentellement au doigt, avec un scalpel, au cours de la dissection d'un cadavre. Son autopsie révèle une pathologie identique à celle des femmes

mortes de la fièvre puerpérale. Semmelweis voit immédiatement le rapport entre la contamination par les cadavres et la fièvre puerpérale. Dans la première clinique, les étudiants pratiquaient des autopsies de cadavre. Ils apportaient sur leurs mains les particules de contamination aux accouchées qu'ils suivaient. Dans la seconde clinique, les sages-femmes ne pratiquaient pas d'autopsies. À l'époque, la théorie des maladies microbiennes n'a pas encore été formulée. C'est par l'observation et un raisonnement logique que Semmelweis conclut qu'une substance cadavérique inconnue provoque la fièvre puerpérale.

La solution

Il prescrit alors, en mai 1847, l'emploi d'une solution d'hypochlorite de calcium pour le lavage des mains entre le travail d'autopsie et l'examen des patientes. Le taux de mortalité chute à 2,4 %, résultat comparable à celui de la deuxième clinique. Ensuite lorsque les médecins entrent en contact avec de la matière organique en décomposition, il étend ce lavage à l'hypochlorite à l'ensemble des examens.

Le taux de mortalité chute alors encore, pour atteindre 1,3 %. Finalement en incluant le matériel dans sa politique de lavage, il abaisse à 0,85 % le taux de mortalité due à la fièvre puerpérale. Un tel résultat devrait lui valoir la reconnaissance de ses pairs. Malheureusement ce n'est pas le cas. Ses observations vont à l'encontre des théories médicales dominantes qui imputent les maladies à un déséquilibre des quatre humeurs fondamentales. Processus lourd, le lavage des mains doit durer au moins cinq minutes. De plus l'hypochlorite de calcium peut être irritant. Enfin et surtout, les médecins ne veulent pas reconnaître leur responsabilité dans la mort de tant de patientes et patients qu'ils étaient censés guérir. Si l'on ajoute le tempérament de Semmelweis qui ne facilita pas l'adoption de ses méthodes. Il refuse de les transmettre officiellement aux cercles savants de Vienne. Il ne publie enfin sa découverte qu'en 1861

dans un livre de 500 pages, mélange de données scientifiques et de critiques caustiques envers son milieu professionnel. Il investit ses adversaires dans des congrès de gynécologues et d'obstétriciens ce qui ne favorisa



guère l'approbation de ses idées. En juillet 1865, ses collègues l'accusent de maladie mentale et réussissent à le faire interner. Il décède rapidement après avoir probablement été battu à mort par ses gardiens.

La fin de l'histoire

Les idées de Semmelweis finiront par triompher avec les découvertes de Pasteur sur le rôle des germes microbiens dans le déclenchement et la transmission des maladies. Pasteur recommandera, à la séance de l'Académie de médecine du 30 avril 1878, de ne se servir que d'instruments d'une propreté parfaite et de se nettoyer les mains.

Louis Ferdinand Destouches, plus connu comme écrivain maudit sous le pseudonyme de Céline, soutiendra en 1924 sa thèse de doctorat de médecine sur La vie et l'œuvre de Philippe Ignace Semmelweis¹. Il y a quelques années, les traités de chirurgie et de médecine débutaient par un chapitre sur les deux concepts fondamentaux que sont l'asepsie et l'antisepsie. Le premier apprentissage en stage de chirurgie était de se laver les mains avec brosse, selon les règles, pendant de longues minutes. Aujourd'hui, il semble que nous ayons curieusement besoin de nouvelles preuves, statistiques de préférence, de la nécessité d'avoir un comportement qui a longtemps été naturel, évident. La prolifération des maladies nosocomiales, infections contractées dans un établissement de soins alors qu'elles sont absentes lors de l'admission, n'y est sans doute pas étrangère.

Yves Mulet-Marquis

¹ Louis Ferdinand Céline – Semmelweis – avec une préface de Philippe Sollers - Gallimard

Les flammes de pierre

Le titre de ce livre se réfère à l'arête des Flammes de Pierre connue des amateurs d'escalade. Elle monte depuis la Mer de Glace jusqu'au pied des Drus. Après avoir lu le livre, on peut aussi penser que le titre évoque tout autant l'expression déclarer sa flamme, utilisée pour parler de la passion amoureuse. En ajoutant pierre on suggère la solidité, la longévité mais aussi peut être la dureté que peuvent avoir ces sentiments.

Jean Christophe Rufin, ne confondez pas avec François Rufin député, vient de publier son dernier roman *Les Flammes de Pierre*¹. L'académicien, connu comme médecin, ambassadeur de France, est aussi écrivain. Il puise son inspiration initiale dans son engagement humanitaire et politique. Il consacre aussi sa plume aux romans d'aventures, aux livres d'histoire et aux romans policiers avec le personnage récurrent d'Aurel le consul.

Dans un ouvrage, mélangeant montagne et histoire d'amour, il révèle son goût et sa connaissance de l'alpinisme. À partir du thème, pas tout à fait neuf, du moniteur de ski ou du guide de haute montagne qui profite du prestige de sa fonction pour multiplier, avec ses

clientèles, les aventures sans lendemain et finit par se faire prendre à son propre piège jusqu'à en souffrir, l'auteur nous propose un récit en quatre parties. Les alpinistes parleraient de quatre longueurs. Les lecteurs critiques emploieraient la même expression en lui donnant un autre sens.

Première longueur : La rencontre

Rémy, guide de haute montagne, emmène deux couples d'un certain âge accompagnés d'une jeune femme, Laure, skier sur les pentes de Mégève. Laure demande à Rémy, déjà troublé par la jeune femme, de prévoir une randonnée en peaux de phoque le lendemain. Au terme de cette deuxième journée ils deviennent amants. Pendant tout l'été Laure rejoindra Rémy épisodiquement. Il en profitera pour lui faire découvrir l'escalade. La

saison terminée, la justification des visites de Laure disparaît et ses visites cessent. Rémy doit se rendre à l'évidence. Il est totalement épris de Laure et ne supporte pas son absence.

Deuxième longueur : La vie commune à Paris

Sans la prévenir, Rémy décide de rejoindre Laure en région parisienne. Tout à la joie de se retrouver, le début de la cohabitation entre les deux amants se passe bien. Mais rapidement Rémy n'accepte pas de vivre aux crochets de Laure et des confortables revenus que lui procure son métier. Malheureusement sa formation de guide ne lui sert pas beaucoup pour trouver un job à Paris. Il doit se contenter d'un boulot précaire de placier en assurances, peu rémunérateur et bien loin dans l'échelle sociale du milieu professionnel de sa compagne. Fréquentant les cafés, il se retrouve engagé dans la préparation d'un cambriolage avec l'espoir insensé de revenus au niveau de ceux de Laure. Elle le découvre et chasse Rémy de chez elle. Seule issue pour lui, revenir à la montagne. Avec l'aide de son frère il y reprend goût.

Troisième longueur : La vie après la séparation et l'accident

Dans son bureau, une photo de l'aiguille de la République rapproche Laure de Mathieu. Ils partent ensemble à plusieurs reprises pour des sorties d'es-

calade en commençant par les rochers de Fontainebleau. Elle accepte un week-end en Suisse pour grimper le Nadelhorn et cède aux avances de Mathieu dès le premier soir à l'hôtel. Malgré un bulletin météo favorable, le mauvais temps les surprend pendant l'ascension. Ils ne doivent leur salut qu'à Laure qui révèle à cette occasion sa force de caractère face à la faiblesse d'un Mathieu complètement perdu. Malgré tout, deux années passent avec un compagnon somme toute agréable. Cela lui suffit, bien qu'elle pense de temps à autre à Rémy.

Après une journée de travail particulièrement fatigante, un terrible accident de voiture laisse Laure brisée, avec de multiples fractures. Elle passe de longs mois en rééducation pour retrouver tous ses moyens physiques et espérer de pouvoir à nouveau grimper.



Quatrième longueur : Gardienne du refuge de la Charpoua

Cet accident donne à Laure l'occasion de s'interroger sur sa vie et ce qu'elle veut en faire. Après avoir décidé qu'elle veut vivre à la montagne, elle quitte son travail et vend son appartement. Ses économies lui permettent de vivre sans travailler pendant plusieurs années. Elle s'inscrit à une formation de gardienne de refuge. À la fin du stage elle postule et devient la gardienne du refuge de la Charpoua. Un vendredi après midi d'août, Rémy arrive avec deux clients pour entreprendre la traversée des Drus. Les retrouvailles les rendent heureux tous les deux. Après une courte nuit sage, Rémy part avec ses deux clients. Brutalement, un bruit énorme, un éboulement puis un violent orage. Seule solution pour Laure folle d'inquiétude, appeler les secours et l'hélico par la VHF du refuge. Je vous laisse deviner le dénouement ...

Mon opinion

Sûrement pas le meilleur roman de Jean-Christophe Rufin. Il s'inspire un peu trop de *La grande crevasse* signée par Roger Frison Roche. C'est l'histoire d'amour de Zian, guide de haute montagne, et de Brigitte, une bourgeoise parisienne. Amour contrarié par la différence culturelle entre les deux personnages. Je préfère un précédent roman de Rufin, *Le parfum d'Adam*, qui raconte le complot terrifiant d'une organisation écologiste radicale.

Le seul intérêt du livre est sans doute l'histoire de la première ascension de l'aiguille de la République à l'aide d'une corde lancée par une arbalète. C'est probablement aussi l'avis de l'éditeur qui a choisi, pour attirer le lecteur, d'illustrer le bandeau entourant le livre d'une photo de la reconstitution de cet exploit.

Yves Mulet-Marquis

¹ Les flammes de pierre – Jean-Christophe Rufin de l'Académie française – 343 pages – Gallimard



Saint Barthélémy

Les associations ont beaucoup souffert lors de la pandémie.

Les amicales laïques où les rencontres conviviales lors des activités proposées témoignent de leur utilité sociale, ont subi le même sort. Certaines même se sont mises en sommeil en attendant des jours meilleurs. L'amicale laïque de Saint Barthélémy a résisté. Lors de son assemblée générale du mois de novembre 1940 personnes étaient présentes. Le maire de la commune y assista. Son soutien est précieux. Les pratiques de nombreuses activités impliquent de disposer de locaux adaptés. La collaboration de la municipalité qui y pourvoit, permet à l'amicale de maintenir ses actions. Ainsi la ville assure une offre culturelle d'un bon niveau. Selon la formule usitée, c'est un partenariat « gagnant-gagnant ». La présence du maire à l'assemblée générale atteste de sa reconnaissance à l'endroit de l'équipe dirigeante et



d'animation. Le bénévolat mérite bien d'être salué par les édiles. Grâce à un diaporama,

le premier magistrat de la ville et les associés présents ont vu quelques moments des prestations fournies. Elles sont nombreuses et variées : ateliers photos, peinture sur porcelaine et sur soie, "bois", poterie", activités physiques d'entretien, jeux de société, laboratoires de langues étrangères, cours d'informatique, généalogie, bourse aux vêtements et le fameux jazz band qui, en février, a souhaité ses 25 ans d'existence.

Michel Mignot, ancien membre du conseil d'administration de la F.O.L., longtemps cheville ouvrière de l'amicale, doit être satisfait de la pérennité des activités. André Riera, son ancien compagnon, lui sait gré de son engagement passé. À tous les amis bénévoles de l'amicale, la F. O. L. est reconnaissante. Elle souhaite que leur dévouement soit un exemple pour de jeunes parents des écoles publiques, lesquelles ont toujours eu un soutien sans faille de l'amicale laïque.

J. P.

Information

Nantes révoltée... Médias muselés ?

Mardi 25 janvier 2022. Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, annonce la procédure de « dissolution » de Nantes révoltée, journal informatique comptant 300 000 abonnés.

Souvenons-nous au passage des accusations « d'abus de confiance, d'extorsion de consentement sexuel... » portées contre le citoyen ministre. Souvenons-nous de ces SMS accusateurs écrits dans la nuit du 17 décembre 2009 par Sophie Patterson Spatz : « Abuser de sa position. Pour ma part c'est être un sale con (...) Quand on sait l'effort qu'il m'a fallu pour baiser avec toi. Pour t'occuper de mon dossier. » Le futur ministre de nos libertés répondait alors: « Tu as raison, je suis un sale con. Comment me faire pardonner. »

Le justiciable: la presse engagée

Donc, prêtant une complaisante oreille aux plaintes des élus nantaises de la droite¹ il

serait opéré un nouveau glissement autoritaire du régime présidentiel de la Cinquième République.

Au prétexte des « violences » (la vitrine brisée d'un magasin Zara...que ravitaillent en vêtements pas chers les esclaves Ouïghours si vaillamment défendus par ces mêmes édiles) il faudrait dissoudre les médias qui appellent à manifester. Car Nantes Révoltée est un média indépendant des entreprises,

des subventions de l'État comme des collectivités territoriales, des partis politiques.

Les injustices sociales

Cette indépendance est « engagée ». Contre toutes les injustices. Nantes Révoltée se met à disposition des mouvements sociaux, des grèves, des ZAD, des interrogations qui dérangent. Les rédacteurs alertent sur les dangers de l'extrême droite, les violences policières. Nantes révoltée fut décisif à renseigner la charge policière coupable de la noyade de Stève Maia Caniço. Après les convocations répétées de journa-

listes et lanceurs d'alertes, les perquisitions de Médiapart, l'intervention des services de renseignements pour connaître les sources, les arrestations abusives, les tabassages de journalistes, les désindexations de pages Facebook, la mise au point d'algorithmes censeurs automatiques des « extrémismes ».

Ajustement... Ah, justement !

Le préfet de Loire Atlantique, Didier Martin, avertit son ministre: ce n'est pas si simple de dissoudre. « Si Nantes révoltée est considérée comme un média, on est confronté au respect de la loi sur la liberté de la presse. L'Anjou Laïque, qui se veut aussi « indépendante mais engagée », sans aucune subvention ni financement de milliardaires entrepreneurs, (vous pouvez vérifier), se range au côté de Nantes révoltée.² Elle considère comme juste, une fois n'est pas coutume, la mise en garde préfectorale et considère que c'est bien la liberté de la presse qui est attaquée.

A. P.

¹ Valérie Oppelt, députée de Loire Atlantique.

² Ce média publie aussi une revue Contre-attaque. Pour soutenir ou se documenter, il suffit de chercher « Nantes révoltée » sur un quelconque moteur de recherche.

À Montreuil Bellay : le camp et sa mémoire

Au bord de la route de Poitiers, côté nord, un terrain vague, parsemé de vestiges arasés, quelques poteaux vermoulus, des barbelés rouillés. Depuis 2016, un monument officiel, énigmatique : une dalle lenticulaire, huit étroites cages en forme de colonnes. Heureusement, non loin, sur un menhir d'ardoise dû à l'association M.C.T., une plaque qui dit tout :

En ce lieu se trouvait le camp d'internement de Montreuil-Bellay. De novembre 1941 à janvier 1945 plusieurs milliers d'hommes de femmes et d'enfants tziganes y souffrirent victimes d'une détention arbitraire.

La mémoire de cette histoire ne s'est jamais perdue chez les survivants et leurs descendants.

Mais cela reste une zone bien floue de la mémoire angevine.

Donnons-lui donc un peu de netteté.

L'enfermement fut ordonné par l'occupant nazi. Apparemment sans projet de déportation, contrairement à ce qu'il fit en Europe centrale. Tout fut géré par l'administration française. Sans trop de peine : notre pays n'avait-il pas déjà deux siècles d'expérience en la matière ? Certes, l'image sociale et culturelle des « Égyptiens », comme on disait au Moyen Âge, avait d'abord été plutôt favorable – c'est vérifiable aussi dans les archives de l'Anjou –, mais, depuis 1750, tout s'était dégradé pour les « Bohémiens ».

Classés « vagabonds et gens sans aveu » – termes des articles 269-282 du Code pénal de 1810 (en vigueur jusqu'en 1992) –, les « nomades », facilement suspectés depuis 1870, durent, après 1912, faire viser dans les mairies un « carnet anthropométrique ». Une spécialité française. Tout était prêt en 1914-1918, pour qu'ouvre, à Crest (Drôme), le premier « camp de concentration » (termes officiels).



En avril 1940, le préfet du Maine-et-Loire prévoit un camp « de regroupement », aux Rairies. La débâcle en décida autrement. Mais une « interdiction de déambulation », imposée par l'occupant dans les départements côtiers, s'assortit d'un regroupement dans des camps régionaux sous responsabilité française. Après une année incertaine, les pouvoirs publics surent finalement fonctionner : le camp de Montreuil-Bellay ouvre en novembre 1941. L'ancien train Angers-Poitiers (1877-1951) y dépose alors son premier contingent.

On a des photographies du camp au temps où il fonctionnait. On y voit une vingtaine de baraquements, des familles, une école (dont la tenue était laissée à des religieuses). Aujourd'hui, il ne reste plus que des plaques de ciment craquelées par les herbes, quelques marches et une cave (la « prison »). Mais des témoins ont parlé : de l'enfermement, du froid, de la faim. Sur les 25 000 « nomades » recensés alors en France, au moins 6 000 transitèrent par ces installations, avec un pic de 1 084 en août 1942. Près d'une trentaine y mourut : des vieillards et des bébés. Une autre trentaine s'en évada.

La population locale, soumise à la rigueur des rationnements, s'en émouvait-elle ? Jacques Sigot, l'instituteur qui le premier enquêta et a publié sur cette histoire, recueillit de certains que le camp, c'était la promenade du dimanche et que, parfois, on lançait du pain, des cigarettes...

Les Amis de la MCT (Mémoire du Camp Tsigane de Montreuil-Bellay), organisent une commémoration annuelle le dernier samedi d'avril.

Jean-Michel Cauneau

Un dossier sur <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr>
À voir : Montreuil-Bellay, un camp tzigane oublié, film d'Alexandre Fronty
À lire : Jacques Sigot, Des barbelés que découvre l'Histoire... Wallada, 4e éd. 2010.
J.-Marie Martinot, « À propos du camp de nomades de Montreuil-Bellay », in Mélanges offerts à Elisabeth Verry, Angers, 2021.

Le saviez-vous

Réhabilitation des fusillés

Le 15 janvier 2022 la proposition de loi présentée par le député Sébastien Lachaud au nom du groupe « La France Insoumise » pour réhabiliter les 639 soldats exécutés « pour l'exemple » a été adoptée par l'assemblée nationale à l'unanimité. Ces soldats ne sont pas les mutins de 1917. L'essentiel des fusillés est les soldats des premières offensives de 1914 et 1915. Ils furent victimes d'une justice militaire d'ex-



ception datant du Second Empire. Dès 1916 à l'unanimité, l'assemblée nationale vota la fin de cette justice expéditive et la restauration d'un droit de grâce dont le président Poincaré fit un large usage. Dès 1916, 95 % des condamnés à mort furent graciés. Les réhabilitations au cas par cas, d'abord privilégiées n'ont pu aboutir. 20 % des dossiers étaient manquants ou vides. Les historiens et chercheurs devant l'impossibilité ont proposé la réhabilitation collective. De nombreuses associations comme « La libre-pensée » ont mené ce combat. Aux familles qui ont payé les balles et les poteaux d'exécution il était grand temps de rendre justice. L'année prochaine nous serons encore place de la paix à Angers. Fort de cette victoire symbolique, mais tellement nécessaire, nous continuerons de nous opposer aux militarismes.

A.P.

Bourvil et Cie en Ehpad

L'accès à la culture, pour toutes les populations et à tous les âges, est toujours un combat à mener. En Ehpad, public ou privé, beaucoup de choses restent à faire...

Bourvil et Cie est née en 2018. L'objectif est de proposer un spectacle musical de qualité aux résidents d'Ehpad : un tour de chant centré sur l'œuvre de Bourvil et de ses contemporains.

En solo, duo ou trio, avec chant, guitare, accordéon et contrebasse, Bourvil et Cie a la volonté de présenter un moment à la fois artistique et convivial, sans tomber dans la facilité animatoire.

Notre but est simple : apporter un peu de musique, de joie et de folie dans des lieux où ces émotions sont trop souvent absentes, tout en pratiquant notre métier de musiciens professionnels.

Nous voilà donc sur les routes, à écumer les résidences autonomes et les Ehpad publics ou privés, armés de nos instruments et de notre bagou

De belles rencontres et expérience

L'expérience est enrichissante : à chacun de nos passages, nous rencontrons des équipes d'animation plutôt dynamiques et ouvertes. L'accueil est parfois spartiate, mais toujours dans la bonne humeur. Comme dans beaucoup de professions, notamment du soin, nous avons le sentiment récurrent que tous font du mieux qu'ils peuvent, avec les moyens qu'on leur donne.

Avec les résidents, le courant passe également. Ce n'est certes pas un public « facile ».

Pour d'anciens « rockeurs », les retours peuvent paraître timides, voire inexistants parfois. Mais il suffit souvent d'un simple échange oral ou même d'une brillance dans un regard pour nous faire comprendre que notre présence n'était pas inutile. Une chanson particulière déclenche une réaction, un pas de danse est esquissé avec l'aide d'une aide-soignante, une voix tremblante se remet à chanter... Le résident redevient une personne humaine à part entière, avec ses envies et ses goûts (parfois très précis ! le temps d'un concert.

La musique peut également déclencher des souvenirs, et faire remonter à la surface des moments oubliés. C'est aussi un moment commun. Un instant partagé où l'on peut s'extraire de son éventuelle solitude, grâce à quelques notes et quelques sourires.

Nous avons aussi régulièrement des réflexions sur notre (relative) jeunesse. Apparemment, la rencontre avec les nouvelles générations est un besoin, souvent non assouvi, pour beaucoup de nos anciens en Ehpad. Peut-être considèrent-ils notre passage comme un petit vent de fraîcheur traversant leur lieu de vie ? Nous l'espérons en tout cas.

Un problème récurrent et presque insurmontable : le manque de moyens financiers.

Tout se passerait donc de la meilleure façon si nous ne nous heurtions pas continuellement à un problème récurrent : les budgets.

Les trois musiciens composant Bourvil et

« vrai » spectacle, en trio, pour des raisons uniquement financières.

Cette situation pose question : les résidents d'ehpad seraient-ils condamnés à ne pouvoir profiter que de spectacle en solo ou en duo ? Il existe bien évidemment des propositions artistiques de qualité de cet ordre, mais n'est-il pas dommageable pour tous que l'accès à la culture de nos anciens soient bridé par des restrictions financières ?

Alors que l'actualité récente a mis en avant les dérives de certains établissements à but lucratif, ainsi que l'affreux capitalisme de « l'or blanc », ces choix résonnent étrangement. D'un côté, des tarifs prohibitifs pour les services proposés, et de l'autre, une offre culturelle réduite à son strict minimum...

Il faut savoir que Bourvil et Cie, comme tous les autres intervenants je suppose, propose donc son spectacle en étant clairement sous payé (au regard des conventions collectives de notre secteur), mais ce n'est pas tout : nous amenons et installons gracieusement tout l'équipement de sonorisation et nous faisons à la fois le travail de musiciens et de technicien-son. Bien sûr, les budgets étant ce qu'ils sont, tous les frais de route sont à notre charge...

Tous ces facteurs d'ordre économique brident fortement les envies, de notre côté comme de celui des organisateurs. Comment se fait-il que même à Angers, ville dotée d'un budget culturel relativement conséquent, le CCAS municipal ne propose pas plus que les conditions évoquées ci dessus ?

Les fléchages budgétaires restent des choix politiques, surtout dans le cas des établissements publics.

Dans le futur, espérons que nos élus réalisent l'importance de la culture et de la pratique artistique en Ehpad et résidence autonomie. Nos seniors méritent mieux que la situation actuelle.

Quant à Bourvil et Cie, nous continuerons, malgré toutes les difficultés, à tenter d'apporter un peu d'amour et de musique à nos anciens, qui en ont fort besoin.



Cie sont des professionnels, intermittents du spectacle.

C'est notre métier, notre gagne-pain. Nous avons aussi pour obligation de nous déclarer à chaque représentation. En moyenne, pour rappel et pour simplifier, lorsqu'un employeur embauche un musicien, celui-ci doit déboursé environ 200 euros, pour que le musicien en question reçoive 100 euros en salaire net. Si nous multiplions cette somme par trois, nous obtenons donc 600 euros pour un concert d'1 h 30.

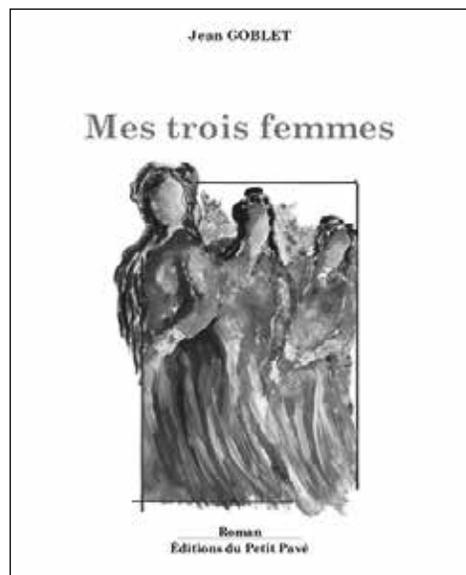
Or, cette somme est presque inatteignable pour la plupart des Ehpad. Leur budget oscille le plus souvent entre 200 et 400 euros par événement. Certes, il ne faut pas généraliser, mais nous nous retrouvons ainsi très souvent dans l'impossibilité de proposer notre

Guillaume Grégoire
www.bourvil-et-cie.com

Mes trois femmes

Jean Goblet est décédé il y aura un an le 11 mai prochain. Ses articles toujours incisifs manquent à ce journal. Il y apportait du piment. Mais ce n'est pas à l'Anjou laïque qu'il consacrait la grande partie de son temps d'écriture. Jean à sa retraite, de rédacteur en chef de la Nouvelle République devint écrivain puis romancier. Même si ces deux métiers souvent se confondent chez Jean le passage de l'un à l'autre marque une évolution même si le style reste le même. Il y a bien une différence entre « *Les témoignages d'un médiateur et conciliateur de justice* » écrit en 2006 et la « *jeune femme du cimetière* » édité en 2019 et le « *On se ressemble* » paru en 2021. Dans ses romans intimistes portant sur la famille, les intrigues toujours léchées, laissent place à des peintures sociales. Alain Besson, ancien journaliste à « Ouest-France » prétendait qu'un fait divers bien analysé pouvait être le miroir d'une époque et de ses milieux. Dans les romans de Jean, les familles particulières reflètent des comportements sociaux et posent des questions sociétales. Jean, le progressiste, affectionnait les personnages ouverts aux évolutions des mœurs et à la libération des tabous. Dans son dernier roman, « *Mes trois femmes* » qui par la volonté du Petit Pavé et de Marie-Hélène et Nathalie, ses filles, vient de paraître,

Jean reste fidèle à son approche de l'humanité. Les protagonistes sont sympathiques. Sébastien Renveau, personnage principal et



narrateur, est un monsieur sérieux et sentimental. Il aime ses ascendants et a le souci de l'épanouissement de ses descendantes. La réussite de ses deux filles nées de son premier mariage lui importe en premier chef. Sébastien Renveau n'est pas un mari volage. S'il eut trois femmes, c'est qu'il fut trois fois veuf. Et, de la disparition de ses épouses, il eut beaucoup de peine. De milieux différents ses trois

femmes avaient de la vie en couple des philosophies différentes. Sébastien Renveau n'était pas dupe, mais tolérant et compréhensif, il s'y adapte. Si jeune homme il s'engagea dans la résistance, adulte, il se consacre à sa carrière. Cependant, il s'intéresse à la politique, les incises historiques de son récit l'attestent. La forme de ses rappels historiques laisse penser qu'il est toujours de gauche. Après son denier veuvage, il prépare l'anniversaire de ses quatre vingt quinze ans. Âge que l'auteur aurait bien voulu atteindre dans la forme de ses quatre vingt quatorze.

Le roman est plaisant. Si vous avez un temps libre, il se lit d'une seule traite. Et tout au bout, monsieur Renveau, l'homme tranquille, vous surprendra.

Merci encore une fois à l'édition du Petit Pavé et à Marie-Hélène et Nathalie de nous permettre d'encore apprécier le style incisif de Jean et, comme l'indique Paul Badin dans la préface, de son humour délicat. Ce dernier, poète et écrivain angevin, n'hésite pas dans ses pages de présentation à comparer la légèreté des récits de Jean à celui de Milan Kundera dans *l'insoutenable légèreté de l'être*. En souvenir de notre ami, nous sommes ravis de cette reconnaissance et de cet hommage.

J. P.

Et nous changerons les couleurs du monde

Les lecteurs de l'Anjou Laïque connaissent bien Patrick Tharrault qui collabore régulièrement à la revue. Il publie, ce mois, un nouvel ouvrage intitulé *Et nous changerons les couleurs du monde*. Peut-être ce titre est-il un clin d'œil à Guy Béart qui chantait, dans les années 70, *Je voudrais changer les couleurs du temps* ?

Cependant, les lecteurs attentifs, et il y en a, ne seront pas sans s'interroger puisque l'auteur a publié, en 2016, un roman au titre proche, *Dans les couleurs du siècle*, contant les tribulations, à travers les époques, d'un tableau imaginaire de Kandinsky.

En vérité, ce nouveau livre est une reprise du précédent mais allégé d'une centaine de pages. Et l'auteur nous a confirmé qu'il s'est agi d'un véritable travail de réécriture qui consiste à réduire grandement un texte, en veillant à ne pas déséquilibrer le propos ni

nuire à l'intrigue. Nous ajoutons que, outre le texte et le titre, la couverture a également fait peau neuve, il s'agit d'une splendide photo prise par l'auteur dont les qualités de photographe s'ajoutent celle d'écrivain.

Pour tous ceux qui auraient raté la première version, mais aussi pour tous les autres qui veulent apprécier un travail de réécriture, vous pouvez découvrir cette nouvelle formule. Patrick Tharrault fait montre, une fois de plus, d'un véritable talent de romancier.

Michel Perraudau

Patrick Tharrault, éditions Bookelis, 2022



Marcel Beudin

Marcel, tu viens de t'éteindre sans bruit, après avoir mené combat contre une longue maladie.

Combatif, tu l'as toujours été. Humaniste et déterminé, tu étais de toutes les luttes pour l'école publique et ses personnels, pour la laïcité, pour une société plus juste et égalitaire. Professeur au collège Jean

Lurçat, tu as milité des années durant au SNES et à la FSU. Au terme de ta carrière, fidèle à ton engagement syndical, tu as poursuivi tes activités au sein des organisations de retraités.



Toujours présent dans les manifestations ou les congrès, tu n'as cessé de réclamer un avenir meilleur.

Tu aimais flâner dans la ville, t'arrêter pour prendre un café ou lire le journal. Tu savais manier l'humour, composer des poèmes et des chansons. Tu collectionnais des BD et une multitude d'objets disparates.

Depuis quelques mois, tu étais fatigué. En toute discrétion, tu nous as quittés. Ta famille, tes amis garderont de toi l'image d'un homme déterminé et bienveillant. Celle d'un ami.

Jean-Pierre Thuleau

Nicole Garson

Nicole est décédée subitement le 23 décembre dernier. La nouvelle a stupéfié. Nicole portait gaiement ses 83 ans. Son accueil était toujours accompagné d'un grand sourire de bienvenue. Invités ou non, nous avions toujours l'impression de lui faire plaisir lorsque nous toquions à sa porte. Elle savait écouter sans être muette. Ses interventions ne coupaient pas la parole ; marquées au coin de l'humour, elles apportaient un supplément de bonne humeur aux échanges.

Mais Nicole était bien plus qu'une maîtresse de maison affable. Artiste dans l'âme (elle pratiqua le piano), elle s'est investie (oui investie) dans une chorale prestigieuse : « Chœurs de France ».

Cette chorale nationale comporte 7 groupes régionaux. La chorale des Pays de la Loire, comme les autres, vise l'excellence. Y participer implique des répétitions nombreuses, Nicole y était assidue. Mais de plus, outre sa présence active au conseil d'administration, elle avait en charge la commande des partitions et leur distribution aux 200 choristes.

Pour une retraite paisible, elle aurait pu limiter son activité de bénévolat à cet engagement culturel très prenant. Et, avec Bernard, son époux, aller encore plus souvent à des spectacles et des expositions. Mais sa fibre citoyenne la conduisit, vers des associations plus marquées idéologiquement. Elle fut déléguée départementale de l'Éducation nationale, vice-présidente de l'amicale laïque de



Murs-Erigné, membre du Comité républicain de la Roche de Mûrs. Nicole, citoyenne laïque, ne pouvait pas ne pas s'impliquer dans la diffusion de l'éducation populaire dans son lieu de résidence. Elle fut alors secrétaire de l'association pour la sauvegarde du patrimoine. Elle contribua à la mise en place des cours de généalogie afin de mieux connaître

le passé humain de sa commune. Elle aimait cette commune où elle exerça son métier d'enseignante pendant 30 ans. Sa carrière commencée en Algérie, poursuivie à Joué-Etiau, se prolongea à Mûrs-Erigné pendant 20 ans en tant que directrice de l'école publique Bellevue. Institutrice compétente et très appréciée, elle continua,

à la retraite, sa mission éducative auprès de ses anciens élèves et de leurs parents. C'était une militante de terrain sur son territoire. Hormis à l'USEP (assemblées, manifestations, cross), elle ne prit pas d'autres responsabilités dans des instances départementales. Toutefois, attachée à leur existence, elle prenait le temps de participer aux envois des journaux du Snuipp et de la FOL.

Nicole, femme élégante physiquement et moralement, générait de la sympathie chez ceux qui la rencontraient et de l'amitié chez ceux qui la connaissaient et la fréquentaient. Son sourire restera dans notre mémoire et toujours nous rappellera sa personnalité attachante.

J. P.

Le lin

La France est le premier fournisseur de lin textile, 75% de la production mondiale. Il pousse en Normandie et dans les Hauts de France. Sa culture, sans irrigation, demande peu d'engrais et de pesticides. Des opérations exclusivement mécaniques transforment la plante en fibres pour les filatures. Si l'on ajoute que les déchets de sa transformation sont tous utilisables et commercialisables, on a donc à faire à une production agricole particulièrement respectueuse de l'environnement. Malheureusement notre outil industriel a quasiment disparu. Il n'existe plus que deux entreprises dont les filatures sont implantées en Pologne. La Chine nous achète 80% de la fibre qu'elle file et réexporte vers le vieux continent, réalisant ainsi la plus importante valeur ajoutée. En général, les pays sous développés exportent de la matière première et importent des produits finis. Pratiques commerciales typiques des relations entre pays colonisateurs et pays colonisés. Faut-il penser que la France devient un pays sous développé, une colonie de la Chine ? En tous les cas, sûrement désindustrialisée. L'histoire du lin se répète presque à l'identique avec le chêne. La Chine achète des grumes de chêne et nous renvoie des parquets.

Darwin toujours

Darwin explique l'évolution des espèces par le mécanisme de la sélection naturelle. Sommairement formulée, si des gènes présents dans la population procurent un avantage ou un désavantage reproductif face à des modifications de l'environnement, ils exercent une pression de sélection en faveur ou en défaveur des individus porteurs de ces gènes. Pour celles et ceux qui douteraient encore de la validité de la théorie de Darwin, voici un exemple contemporain qui se passe dans un temps inférieur à une vie humaine. Depuis 1995, au Mozambique, la proportion d'éléphants sans défense atteint 33% alors qu'ils n'étaient que 18% en 1970. La guerre civile dans ce pays facilita l'action des braconniers à la recherche d'ivoire. Sa vente servait, entre autres, à financer les achats d'armes. Les éléphants nés sans défense intéressaient beaucoup moins les braconniers. Ils avaient cinq fois plus de chance de survivre et donc de se reproduire en transmettant à leur descendance le gène sans défense. Dans cet exemple c'est l'homme qui exerce la pression de sélection

Y. M. M.

À méditer !

Après lecture de l'article d'Arnolphe « la méditation de pleine conscience » (Anjou Laïque N° 138 page 16) je me suis souvenu avoir assisté à la projection d'un film que l'on peut qualifier de propagande pour cette pratique. J'étais alors intrigué par la revendication laïque de cette technique sachant que le bouddhisme dont tout cela s'inspire est tout de même une religion. Suite à cette séance

où se retrouvait une salle quasi remplie d'adeptes dont beaucoup semblaient des enseignants, des psychologues dont quelques-uns, parmi les organisateurs, de l'éducation nationale, je décidais d'aller y voir d'un peu plus près. Surprise ! Que de formations « *pleine conscience* » sont proposées ! Un vrai

« *marché* », et pour cause : travailler sur soi, sur sa propre transformation plutôt que de modifier les dérives d'un management autoritaire, d'une institution tyrannique, quelle belle idée pour ceux qui dirigent, gouvernent, commandent. Plus les conditions de travail sont difficiles, dégradées, conflictuelles, plus il faut être "*agile, souple, réactif, adaptable, prêt à se réorganiser*".

Après l'école le travail...

Xavier Darcos après avoir « *réformé* » l'école, devient ministre du travail et propose dès le 9.10.2009 d'infléchir les directions à prendre. L'individu prime. Le travailleur souffre. Il faut le soigner. "*Traiter du stress au travail pour que dans notre société le travail soit synonyme de bien être et non de souffrance. Certains ont voulu faire croire que travailler moins c'était vivre mieux. L'histoire ne leur a pas donné raison. Le travail n'est pas une punition. C'est une chance*" L'infirmière dont le service est en manque chronique de personnel s'épanouit parce que son stress étant traité elle peut travailler plus encore et mesurer la chance qui est la sienne d'être aussi efficace.

Travail critique et critique du travail à méditer.

Butinant les informations, j'ai été particulièrement intéressé par l'analyse faite par Ghjulia Rosso¹, psychologue qui a vécu ces formations de l'intérieur. Elle y assistait avec des intervenantes sociales, psychologues,

cadres de santé des EHPAD, gestionnaires des aides sociales municipales, agents d'accueil de centre d'hébergement... D'emblée, elle ironise sur les prétentions scientifiques de la démarche, mais surtout elle explique : "*le conflit, le rapport de force c'est la hantise du formateur. Il s'agit toujours de relativiser, de désescalader une situation de tension en ancrant l'intérêt de ces efforts dans le corps*

des salariés (sentir sa respiration, sentir ses pieds, ses mains, son masque, faire le vide.) Il s'agit toujours de délégitimer toute lutte puisque toute lutte est stressante." Relativiser, se décentrer, nuancer, faire la part des choses... Celui qui n'a pas le choix, (le salarié), prend sur ses épaules les dysfonctionnements de sa hiérarchie, de son institution. L'école va

mal ? Respirer, fermer les yeux. L'hôpital s'écroule, Fermer les yeux, respirer. Accepter l'inacceptable, mais en pleine conscience !

Face à un chef « *pervers narcissique* », classification trop psychiatrique excluant toute action, le formateur pleinement conscient de la force des mots propose le caractère de « *dominant manipulateur* » avec lequel il deviendrait possible de composer. Que faut-il faire alors ? Travailler l'acceptation... Ghjulia Rosso sévèrement s'élève contre ces techniques qui de fait écartent toute idée de refus. « *Ces formations et l'utilisation cynique qu'en font les directions visent à ce que l'effondrement planifié des services publics de santé semble de plus en plus acceptable, invisibilisé par les efforts individuels de réorganisation, de poursuite des missions de service publics malgré tout. Il est particulièrement ignoble que ce programme de destruction repose sur l'investissement et le professionnalisme de travailleurs sociaux qui feront toujours tout pour atténuer la violence des situations. Il est doublement ignoble qu'on envahisse le plus intime de chacun par des injonctions à se réformer soi-même, à s'adapter à des réformes inacceptables.* »

A. P.

¹ J'engage les lecteurs de l'Anjou Laïque à lire l'intégralité de ce témoignage de Ghjulia Rosso. Vous le trouverez en recherchant le site frustrationmagazine.fr (mai 2021) in « vos frustrations »

Le saviez-vous

Méditation pleine conscience, suite et fin ...

J'ai reçu il y a peu un courriel triomphateur des organisations (LDH / FSU) qui s'opposaient à l'introduction des techniques de méditation de pleine conscience à l'école. Monsieur Blanquer dans une interview accordée au Figaro (décidément notre ministre de l'éducation ne connaît pas le « journal officiel ») aurait dit non. La journaliste rapporte : « Le ministère n'encourage pas cette pratique » Ah ce n'est donc pas une interdiction ? Il est expliqué : « Depuis plusieurs années sans qu'un cadre soit fixé, ces pratiques se sont déployées dans les établissements avec des interventions de plus en plus nombreuses mais aussi de plus en plus disparates d'associations »



Évoquant « des mineurs sur lesquels l'instructeur peut facilement exercer un fort ascendant » le ministère déclare que « des contrôles systématiques seront désormais effectués pour s'assurer de la neutralité politique et philosophique des interventions »

Habitué des duplicités gouvernementales je reste peu certain de la volonté d'arrêter ces expériences. Ce type d'intervention en milieu scolaire convient tellement au néolibéralisme : façonner dès le plus jeune âge à l'acceptation, se soustraire aux conflits, s'absenter de toutes positions critiques. Quel bien être... pour les « dominants ».

A. P.

Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Couleur de la neige

Une devinette de saison. Alors que les cristaux de neige examinés sous un fort grossissement sont transparents, pourquoi la neige est-elle blanche ?

Réponse de la devinette précédente : Masse du soleil

La relativité restreinte, publiée par Einstein en 1905, fournit la réponse. Vous avez lu, au moins une fois, la formule d'équivalence entre énergie et masse : $E = mc^2$. Le soleil rayonne de l'énergie. Donc il perd de la masse. Les mesures par satellite fixent la constante solaire à 1360 J/s/m² au niveau de la haute atmosphère. Elle est identique sur toute la surface d'une sphère centrée sur le soleil ayant pour rayon la distance terre/soleil, soit 150 millions de kilomètres. La surface de cette sphère multipliée par la constante solaire donne une énergie rayonnée de $3,85 \cdot 10^{26}$ J/s. L'application de la formule d'Einstein aboutit chaque seconde à une diminution de la masse du soleil de 4,3 millions de tonnes, ce qui correspond approximativement à la masse de la pyramide de Khéops.

Y. M.-M.

Mots croisés de Mado.

Solutions au prochain numéro

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2								■		
3										■
4							■			
5				■						
6		■								
7					■					
8			■			■				
9										
10										

Solution mots croisés A.L. n°138

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	I	N	T	E	R	N	E	T	■	D
2	D	O	R	M	E	U	R	■	L	E
3	E	T	O	U	R	D	I	R	■	F
4	N	E	P	E	■	I	N	O	U	I
5	T	R	I	■	E	T	■	S	■	B
6	I	■	S	T	R	E	S	S	E	R
7	F	A	M	E	S	■	A	E	R	E
8	I	C	E	B	E	R	G	■	I	U
9	E	R	S	E	A	U	■	O	G	R
10	R	E	■	S	U	T	U	R	E	S

Horizontalement :

1 Contacter rapidement. 2 Comme des mouettes. / Doublée à la Bastille. 3 Aimerais avec passion. 4 Traîtres. / Propre. 5 Colère inversée. / Sépare en cintrant. 6 Refusons. / Préposition. 7 Pas le mien. / Garde. 8 électronvolt. / Note. / Très peu. 9 Retombée. 10 Élues par le peuple.

Verticalement :

A Franchira. B Donne son duvet pour l'oreiller. / Très odorantes et jaunes. C Clause et part avantageuse. / Parti politique. D Épaisse et inversée. / Institut pour les chiffres. E Cache nom. / Radio très performante. F Ameublent la terre. / Sont dans le cube. G Il fut courageux. / Tangage doublement. H Institut pour l'image. / Greffe. I Semée. J Un éclat. / Alléchées.

L'Anjou laïque N° 139

Fondateurs :

Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication

Jack Prout

Comité de rédaction

Catherine Battreau, Jean-Paul Brachet, Sylvain Faillie, Jean-Louis Grégoire, Yves Mulet-Marquis, Alain Paquereau, Daniel Renou, Jean-Pierre Thuleau

Collaboration

Armelle Chaye, Jean-Michel Cauneau, Dominique Delahaye, Yvon Quiniou

Mise en page

FOL49, Jack Prout

Imprimerie

Ateliers Paquereau
8 Bld Bretonnières
49124 Saint-Barthélemy-d'Anjou

No CPPAP 86832

ISSN 1245-0936

Blog Anjou laïque

Des compléments d'articles,
de nouvelles contributions

anjoulaique.blogspot.com

mail : anjoulaique@gmail.com

 **contact**
Librairie • papeterie
3 rue Lenepveu ANGERS

Abonnement (1 an - 4 numéros)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

12 euros

15 € ou plus (soutien)

à l'ordre de la FOL49

Bon à retourner à :

FOL 49 - Anjou laïque
14 bis avenue Marie Talet
49100 Angers

NOUVEAU

Abonnement en ligne sur
anjoulaique.blogspot.com
rubrique "ABONNEMENT"

Les femmes relookées

*Qui d'un coup de bistouri, se font implantées de faux seins
 Au risque d'être envahies par une migration qui dépasseront toutes les frontières
 Qui d'un coup de liposuccion, se font aspirer leurs triglycérides
 Au risque d'avoir froid ensuite toute leur vie
 Qui d'un coup de seringue, se font injecter du Botox
 Au risque de ne plus jamais sourire comme la Joconde
 Qui d'un coup de scalpel, se font rhinoplastier
 Au risque de ne plus jamais avoir le rôle de Cyrano
 Qui par le biais d'une blépharoplastie, effaceront leurs valises
 Au risque de les refaire régulièrement pour partir en vacances !
 Qui de la toile émeri pour gommer les imperfections du temps
 Au risque de toujours vivre dans l'illusion d'une jeunesse retrouvée à jamais*

Les chirurgiens ont pris la place des couturiers, Ils voilent le corps des femmes pour un temps éphémère en même temps qu'ils remplissent leurs bourses. Ce corps qui dérange et que l'on veut parfait quitte à anesthésier toute émotion et sentiment. Se faire paraître au point de se faire disparaître.

Armelle



Histoire

Triptyque républicain et laïcité

Les libertés n'apparaissent vraiment qu'avec la 3e République, quand les républicains sont maîtres du pouvoir législatif et exécutif. Ce n'est qu'au cours de la décennie 1880 que sont gagnés la liberté de la presse, le droit syndical et celui de grève. La journée de 8 heures sera obtenue en 1919 et les congés payés en 1936. Ce n'est qu'autour des années 70 que les salaires sont mensualisés. Et il faudra attendre 1975 pour que le droit à l'avortement soit reconnu.

Égalité

Elle est proclamée avec la Déclaration des droits de l'homme la nuit du 4 août 1789. « Sans autres distinctions que celles de (la) vertu et (des) talents. » La Sécurité Sociale voit le jour en 1945. En effet, les femmes, longtemps, n'ont pas été prises en considération : elles n'obtiennent le droit de vote qu'en 1944 et une indépendance financière et professionnelle qu'ultérieurement. L'enseignement primaire jusqu'à 13 ans a été obtenu en 1881. Il est laïc, gratuit, ouvert aux filles comme aux garçons.

Fraternité

Lors de la fête de la Fédération en 1792, il est proclamé que l'Assemblée nationale « donne secours à tous les peuples opprimés ». Mais avec la guerre, les étrangers deviennent suspects. Même si St Juste proclame que « le

peuple français se déclare l'ami de tous les peuples. » Les étrangers et leurs usages ont-ils été respectés ? On ne sait pas pas pas pas



Laïcité

Elle n'intervient qu'en 1905. Et c'est l'aboutissement logique de la République. La laïcité devient un principe de vie républicaine que l'on peut opposer tant aux religions qu'au multiculturalisme¹. De la Révolution demeure la liberté de conscience. Celle-ci s'impose avec la 3e République, alors que l'Église catholique n'a pas su évoluer. La conciliation est alors impossible et la séparation s'impose donc (avec l'inventaire des biens du Clergé). La séparation commence par la suppression de l'aumônerie militaire et de celle des hô-

pitaux, la reconnaissance du divorce, les obsèques civiles. Enfin, en 1905, à l'initiative d'un dénommé Briand, député de la Loire Inférieure (Loire-Atlantique), la séparation est votée en vertu de la souveraineté nationale. Aujourd'hui, en France, l'Islam prédomine. Il est aujourd'hui au centre du débat, en particulier à partir du voile des femmes considéré comme un signe de soumission. En dehors de cela, le poids des religions subsiste. Ainsi les écoles confessionnelles refusent d'être contrôlées par l'Éducation nationale au nom du libéralisme, les établissements privés ont été mis sous contrat et reçoivent leurs financements de l'État. Et puis il faut considérer les inégalités des revenus... Sommes-nous vraiment en démocratie? La question se pose à propos de la formule républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité ». La laïcité a été introduite dans la Constitution de 1946 parce qu'elle est universelle.

Jean-Paul Brachet

PS : En dehors de la France, le Portugal est le seul État où la laïcité a été proclamée et inscrite dans sa constitution après la mort du dictateur Salazar en 1976. Toutefois ce pays est signataire d'un concordat avec le Vatican garantissant « le caractère exceptionnel des relations entre le Portugal et l'Église catholique. »

¹ La laïcité s'oppose d'abord au gallicanisme imposé avant 1789.